



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2021 en faveur de la République du Niger

Document d'action concernant le contrat relatif à la résilience et construction de l'Etat (SRBC¹)

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Contrat relatif à la résilience et construction de l'Etat (SRBC) Numéro CRIS: NDICI AFRICA/2021/043-180 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits TEI2 #Niger-Génération-Futures
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant Afrique de l'Ouest, Niger (NE)
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel national 2021-2027 en faveur de la République du Niger
5. Lien avec les objectifs du PIP /résultats attendus concernés	1. Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 1 « Gouvernance » 2. Objectifs spécifiques domaine prioritaire 2 « Éducation et formation » 3. Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3 « Croissance et économie verte »
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaines prioritaires, secteurs	Domaine prioritaire 1 « Gouvernance » : Redevabilité des politiques publiques (CAD 151) ; Conflits, paix, sécurité (CAD 152) ; Prévention, anticipation, gestion des crises et chocs alimentaires / nutritionnels et climatiques (CAD 430) Domaine prioritaire 2 « Éducation et formation professionnelle » : Éducation (CAD 110) ; Formation professionnelle (CAD 113)

¹ « State and Resilience Building Contract », c'est-à-dire contrat relatif à la résilience et construction de l'Etat.

	Domaine prioritaire 3 « croissance et économie verte » : Climat des affaires et développement du secteur privé (CAD 250) ; Systèmes agro-alimentaires durables, chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales (CAD 310) ; Investissement et infrastructures, smart green cities (CAD 430)			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal : ODD 1 - éradication de la pauvreté</p> <p>Autres ODD importants :</p> <p>ODD 2. Lutte contre la faim</p> <p>ODD 4. Accès à une éducation de qualité</p> <p>ODD 5. Égalité entre les sexes</p> <p>ODD 7. Énergies fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p>ODD 8. Accès à des emplois décents</p> <p>ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>ODD 10. Réduction des inégalités</p> <p>ODD 16. Justice et paix</p> <p>ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>			
8 a) Codes CAD	<p>51010 – Appui budgétaire général</p> <p>151 – Gouvernance générale ; 152 – Conflits, paix et sécurité ; 430 – Autres Multisecteurs ; 110 – Éducation (y inclus 111 ;112 ;113) ; 250 – Entreprises et autres services ; 310 – Agriculture, Sylviculture, Pêche ; 230 – Énergie</p>			
8 b) Principal canal de distribution @	Gouvernement bénéficiaire – 12000			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif	

	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags :	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET			
12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 195 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE 195 000 000 EUR dont 159 000 000 EUR pour l'appui budgétaire et 36 000 000 EUR pour l'appui complémentaire.</p> <p>Cette action contribue à l'atteinte des objectifs des TEIs 1 #Gouvernance-Paix-Droits et 2 #Niger-Génération-Futures avec le concours des Etats Membres suivants : France, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique.</p>			
GESTION ET EXECUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Appui budgétaire</p> <p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui budgétaire : Contrat d'appui à la consolidation de l'État et à la résilience - Subventions - Marchés publics 			

1.2 Résumé de l'Action

Le Niger, partenaire clé de l'Union Européenne au Sahel, fait face à de multiples crises qui affectent la capacité du pays à se développer, le laissant en dernière position en terme de développement humain d'après le dernier classement du PNUD en 2020. Malgré sa grande fragilité, le pays se distingue par la réussite de son premier transfert de pouvoir entre deux présidents démocratiquement élus. Les élections ont certes assuré un élan politique nouveau, mais ont également mis en exergue une détérioration de la cohésion politique et sociale du pays: accusations de corruption et de clientélisme, faiblesse structurelle des services sociaux de base et manque d'opportunités économiques, notamment et surtout pour la nombreuse jeunesse.

La situation du pays reste marquée par une dégradation sécuritaire inquiétante. Le Niger, contrairement à ses proches voisins, a réussi à préserver une forme de contrôle de l'essentiel de son territoire national mais les fronts sécuritaires sont nombreux et étendus géographiquement: zone des 3 frontières Mali/Burkina Faso à l'ouest, frontières avec le Nigéria et le Tchad au Sud et à l'Est, et régions du Nord touchées par l'absence de gestion des territoires libyens. Cette situation génère un afflux de réfugiés et de personnes déplacées internes, source de tensions autour de l'accès aux ressources naturelles limitées et dégradées par le changement climatique, et impacte dramatiquement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, déjà structurellement fragile. La Commission africaine des droits humains et des peuples (CADHP) prend note de la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, en particulier dans les zones rurales, et de l'accès limité à l'eau potable et à l'assainissement auquel sont confrontées les populations, surtout en milieu urbain.²

Le principal objectif stratégique de l'UE au Niger reste la stabilisation. Celle-ci passe d'une part par un renforcement de la gouvernance et une restauration du Contrat Social avec les populations, en particulier celles vivant dans des conditions plus vulnérables, d'autre part par la stabilisation territoriale, et enfin par la création d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes dans le cadre d'une croissance inclusive et verte. Il s'agit donc de renforcer les institutions politiques, administratives et civiles, au niveau central comme dans les territoires, afin qu'elles puissent assurer tant leurs fonctions régaliennes que la fourniture de services de base aux populations; et, par ailleurs, de créer les conditions d'une croissance économique inclusive et verte, tant en termes d'éducation et de formation du capital humain que de développement d'un secteur privé créateur d'emplois.

Le niveau de fragilité et les principaux défis y relatifs justifient la formulation et la conclusion d'un nouveau contrat relatif à la construction de l'appareil de l'État. Ce nouveau programme d'appui budgétaire jettera les bases d'un nouveau partenariat, à la fois plus exigeant et plus réaliste, en ligne avec les principes de redevabilité mutuelle de la Stratégie Sahel. Centré autour de quelques objectifs-clés pour la stabilisation du pays (réforme de la défense, lutte contre l'impunité et la corruption, présence de l'Etat et des services régaliens – justice, sécurité, anticipation et gestion des crises multiples capitalisant sur certains mécanismes existants comme le dispositif national dédié à la gestion de l'insécurité alimentaire), il renforcera également les bases institutionnelles pour de futures interventions dans les domaines prévus dans le programme indicatif multi-annuel 2021-2027. En ce sens, ce programme constituera le socle des réformes sur lesquelles s'appuiera le reste des actions de coopération de l'UE au Niger, afin de maximiser l'impact et promouvoir une démarche transformatrice (articulation réformes nationales via le SRBC / approche projet & investissement via les autres actions). Ainsi, ce programme contribuera de façon significative à la réalisation des objectifs de l'ensemble des trois domaines prioritaires du programme indicatif multi-annuel 2021-2027 et à la mise en œuvre des deux TEIs #GouvernancePaixDroits et #NigerGénérationFutures.

L'objectif global du programme est d'aider le gouvernement à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités. Ceci passera par le renforcement de la gouvernance et la redevabilité institutionnelle et financière y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs (OS1); un accès plus équitable et efficace au système éducatif et à la formation professionnelle notamment pour les femmes et les jeunes (OS2); et la promotion d'une croissance économique verte et la création d'emplois durable et inclusive (OS3).

Les droits humains et le genre seront pris en compte dans l'ensemble du programme y compris au sein des secteurs sécurité intérieure et éducation; les réformes liées aux développement rural favoriseront la préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique. L'appui à la démocratie sera une composante de l'appui complémentaire. Enfin, le dialogue autour de la migration se poursuivra, en lien avec le Pacte sur la Migration et l'Asile, la Stratégie Afrique-UE et la Stratégie pour le Sahel. Les indications préliminaires de l'analyse de conflits en cours dans le cadre de la programmation 2021-2027 ont été prises en compte dans la formulation de ce programme.

² Résumé des communications des parties prenantes concernant le Niger* Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 25 février 2021, Conseil des droits de l'homme.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Niger demeure au bas du classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2020, et est le 19^{ème} pays le plus fragile sur 178 pays, une fragilité qui est à la fois d'ordre politique, sécuritaire, économique et sociale, liée à la pression démographique et aux inégalités qui découlent d'une capacité trop limitée de l'État à fournir des services publics. Le taux de pauvreté est estimé à 41 % en 2019 contre 45 % en 2014, 48.2 % en 2011 et 59.5 % en 2008. Le Niger est également en dernière position sur l'Indice d'inégalité de genre (IIG) avec des valeurs respectives de 0.353 et 0.724 en 2019.

Dans un contexte régional marqué par une dégradation sécuritaire constante, le Niger se distingue par la réussite de son premier transfert de pouvoir, au printemps 2021, entre deux présidents démocratiquement élus. Les élections 2020/2021 ont certes assuré un élan politique nouveau, mais ont également mis en exergue une détérioration de la cohésion politique et sociale du pays et un certain nombre de défis à relever pour la **gouvernance** du pays : la lutte contre la corruption et le clientélisme – d'ailleurs érigée en priorité du mandat des nouvelles autorités –, le déploiement effectif de l'État et de ses services de base sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones les plus vulnérables, la lutte contre l'impunité et la protection des droits des populations y compris via l'accès à la justice, la gestion des flux de populations réfugiées et déplacées par l'insécurité croissante au Niger comme dans les pays voisins³, mais aussi la gestion continue de la migration irrégulière – qui reste d'actualité: les reculs sensibles observés ces dernières années en lien avec les mesures énergiques prises par les autorités nigériennes –, et enfin la consolidation de la démocratie.

Sur le **plan sécuritaire**, la situation du pays reste marquée par une dégradation inquiétante. Les fronts sécuritaires, où se multiplient attaques et exactions, sont nombreux et étendus géographiquement : zone des 3 frontières Mali/Burkina Faso à l'ouest, frontières avec le Nigéria et le Tchad au Sud et à l'Est, et régions du Nord touchées par l'absence de gestion des territoires libyens. Les moyens dont disposent les forces de sécurité intérieure ne leur permettent pas une présence constante sur l'ensemble territoire, ni une réactivité optimale en cas de violences. Les nouvelles autorités ont donc fait du retour de la sécurité une priorité et annoncent une augmentation significative des moyens financiers, matériels et humains dédiés à la sécurité. A la lumière du récent scandale de détournement de fonds au sein du Ministère de la Défense, ceci soulève des questions.

Au-delà de la crise sécuritaire, le pays fait également face de façon régulière à des **chocs climatiques⁴ et à des crises alimentaires récurrentes⁵**, lesquels sont notamment liés à des ressources naturelles dégradées par le changement climatique. Cette raréfaction des ressources alors que la pression démographique augmente et que les populations déplacées affluent, est source de tensions communautaires et risque de nourrir l'insécurité. Des efforts de gestion des ressources naturelles et d'anticipation et gestion de telles crises existent, notamment via des dispositifs nationaux dédiés (ex. le Dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires (DNPGCA)) mais tendent à fonctionner en silo et leur gouvernance a besoin d'être renforcée.

Le Niger est un partenaire clé de l'Union européenne dans le Sahel, dans les domaines de la stabilité et de la migration (pays de transit vers la Méditerranée). L'appui budgétaire est historiquement un pilier conséquent de la coopération de l'UE au Niger, et le restera aux fins d'aider le gouvernement à faire face à la situation budgétaire généralement difficile et de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de l'État en tant que porteur d'obligations et de la fourniture des services publics essentiels aux populations, considérées en tant que titulaires de droits. Toutefois, à la lumière des récents développements dans la région, cette approche évolue. Ainsi, dans le cadre de sa **nouvelle stratégie intégrée au Sahel**, l'Union européenne souhaite jeter les bases d'un nouveau partenariat, à la fois plus exigeant et plus réaliste, en ligne avec le principe de redevabilité mutuelle, centré sur quelques **objectifs-clés pour la stabilisation du pays** : réforme de la défense, lutte contre l'impunité et la corruption, présence de l'État et des services régaliens (justice, sécurité) sur l'ensemble du territoire pour toutes et tous. Cette approche s'inscrit dans l'approche plus globale de la Coalition pour le Sahel et de sa feuille de route, telle que mise en œuvre au travers du Partenariat pour la Sécurité et la Stabilité au Sahel (P3S) et de l'Alliance Sahel, dont l'UE est membre. La stabilité passe, d'une part, par un **renforcement de la gouvernance** et une

³ Environ 231 223 déplacés et réfugiés sur le sol nigérien, dont 169 549 nigériens, 60 185 maliens

⁴ Le Niger est classé 176e pays sur 181 par le Global Adaptation Index (GAIN) qui mesure la vulnérabilité au changement climatique et la capacité d'adaptation

⁵ Insécurité alimentaire passée d'une estimation de 2 millions à 2,8 millions de personnes en 2020

restauration du Contrat Social avec les populations, en particulier celles vivant dans des conditions les plus vulnérables, et d'autre part par la **création d'opportunités économiques** pour les jeunes et les femmes dans le cadre d'une croissance inclusive et verte, y compris le renforcement des mécanismes de migration légale dans la région CEDEAO. Il s'agira donc de renforcer les institutions politiques, administratives et civiles, au niveau central comme dans les territoires, afin qu'elles puissent assurer tant leurs fonctions régaliennes que la fourniture de services de base aux populations; et, par ailleurs, de créer les conditions d'une croissance économique inclusive et verte, tant en termes d'éducation et de formation du capital humain que de développement d'un secteur privé créateur d'emploi.

Le Président Bazoum a fait de l'**éducation** une des grandes priorités de son mandat, ainsi que présenté dans son discours d'investiture, orientation qui est reprise dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. En effet, la population nigérienne, estimée à 23 millions d'habitants en 2020 (Institut national de la statistique (INS)), évolue encore à un rythme très élevé avec un taux de croissance démographique de 3.9 % et la moitié de la population nigérienne a moins de 15 ans. Plus de 50 % des enfants de 7 à 12 ans sont hors de l'école; pour les jeunes de 13 à 16 ans ce pourcentage s'élève à 60 %, majoritairement des filles. Les jeunes arrivent sur le marché du travail au rythme d'environ 265 000 par an et les compétences qu'ils ont acquises sont en inadéquation avec les besoins du marché du travail, ce qui limite leurs perspectives d'avenir, et augmente le risque qu'ils s'engagent dans des trafics, rejoignent des groupes armés, ou cherchent à migrer de façon irrégulière.

En termes de **débouchés économiques pour la jeunesse**, l'économie du Niger, dominée par le secteur primaire informel et par un secteur formel structuré autour des sociétés étrangères exploitant l'uranium et le pétrole (qui pourrait à terme porter sa part de 4 à 24 % du Produit intérieur brut (PIB), dont on devra s'assurer que cela est pris en compte dans la stratégie de mobilisation des ressources internes du pays), ne permet pas d'absorber l'afflux de jeunes annuel sur le marché du travail, et encore moins dans des conditions de travail décent. Le secteur agricole moderne est très peu développé, malgré le potentiel d'un certain nombre de filières et le besoin de développer des systèmes agro-alimentaires durables contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Si le rapport « *Doing Business 2020* » indique une amélioration de l'environnement des affaires au Niger (passé de la 143ème place en 2019 à la 132ème en 2020), les conditions d'investissement et de développement du secteur privé restent très difficiles. Parmi les obstacles, l'accès à des services indispensables au développement économique, tel que l'énergie, est encore limité sur le territoire, faute d'investissement stratégique adéquat. Les micro, petites et moyennes entreprises, a fortiori dans le secteur agro-sylvo-pastoral, peinent à accéder aux financements notamment à cause de la frilosité des banques et d'un secteur de la microfinance encore trop fragile. Malgré des obstacles matériels et culturels, les femmes forment une partie nombreuse et dynamique des entrepreneurs. A travers cette action, nous contribuerons au pilier 4 «Favourable economic and institutional framework for effective governance, sustainability, stability and security» de la stratégie d'accélérateur de la Grande Muraille Verte.

À travers cette nouvelle action, l'UE entend contribuer à la réalisation des objectifs de l'ensemble des trois domaines prioritaires du programme indicatif multi-annuel 2021-2027, consolider les efforts du gouvernement, et consolider les résultats des programmes précédents et/ou en cours en lien avec les Team Europe Initiatives [TEI 1 « Gouvernance-paix-droits » ; TEI 2 « Niger-génération-futures »].

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Le Niger reste l'un des pays les plus pauvres au monde et l'État du Niger fait face à de multiples crises – sécuritaire, climatiques, alimentaires, migratoire, etc. – et dispose de moyens limités, tant en termes de ressources humaines formées que de ressources financières, pour y faire face et fournir les services attendus de lui par ses citoyens sur l'ensemble de son territoire. Il est dès lors nécessaire d'assurer une mobilisation et une utilisation optimales (efficaces et efficientes) des ressources financières disponibles, y compris via le développement de l'économie, tout en investissant dans le capital humain qui fera tourner tant l'administration que l'économie.

Ainsi, un certain nombre de questions de gouvernance transversales à l'ensemble des secteurs d'intervention de l'État se posent :

- La **gestion des finances publiques**, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré / décentralisé et dans les différents secteurs d'intervention de l'État, conditionne l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques. Elle est donc au cœur du renforcement de l'État poursuivi par l'action. Préserver la viabilité budgétaire et de la dette, tout en réduisant les écarts de développement entre les territoires et les citoyens et en répondant aux besoins en

matière de dépenses de sécurité, nécessitera de renforcer davantage le cadre budgétaire et exigera le renforcement des administrations des douanes et des impôts, qui conditionne l'atteinte des objectifs budgétaires et de développement. L'amélioration de la mobilisation des recettes internes apparaît donc comme une priorité au regard de la viabilité du cadre fiscal et des initiatives⁶ internationales et communautaires, régionales et internationales. La mise en œuvre des politiques publiques nationales et sectorielles connaissent une transparence et une redevabilité très limitées. En effet, le citoyen a encore un faible accès aux rapports périodiques, les documents budgétaires (Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD), Projets annuels de performances (PAP) et Rapports annuels de performance (RAP)), documents principaux (textes, documents de politique) des départements ministériels (parce que non mis en ligne) ; ils ne produisent également pas des rapports trimestriels d'exécution de leur budgétaire. Par ailleurs, le système de gestion des finances publiques comporte encore des failles qui nourrissent la corruption et le détournement des deniers publics et appellent à un renforcement des institutions de contrôle interne et externe des différentes administrations. En 2020, un audit et inspection à posteriori des marchés publics du Ministère de la Défense Nationale a relevé des dépenses inéligibles et des fraudes de plusieurs dizaines de milliards de francs CFA. La corruption demeure un problème majeur au Niger malgré l'agenda politique du gouvernement ; en effet le rapport du Fonds monétaire international (FMI) n°19/240 de juin 2019 fait ressortir que cette perception est de 87.4 % pour les services de douanes, 84.5 % pour les agents des impôts, 82.2 % dans la passation des marchés publics, 74.4 % au trésor, justice 71.3 %, etc. Les personnes mises en cause dans les rapports d'audit et d'inspection des structures de contrôle ne sont pas systématiquement poursuivies et des débits non régulièrement recouverts. Dans le domaine de la passation des marchés publics, une autoévaluation suivant la méthodologie d'évaluation des systèmes de passation de marchés (Methodology for Assessing Procurement Systems – MAPS) est en cours de lancement avec l'ensemble des parties prenantes en plus des audits annuels réalisés chaque année par l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP).

La budgétisation sensible au genre et au climat n'est pas encore effectivement internalisée dans le budget de l'État; toutefois des initiatives sont lancées par les autorités sectorielles et le ministère des finances avec l'appui des partenaires technico-financiers (PTF) et notamment dans le cadre de l'Initiative Spotlight. Le futur rapport d'évaluation des finances publiques et de la redevabilité financière (Public Expenditure and Financial Accountability Assessment – PEFA) qui sera réalisé en 2022 comportera le module « Genre » qui pourrait être une composante de la nouvelle stratégie des finances publiques.

- **La présence de l'État et de ses services dans les territoires**, bien que prévue par le cadre légal définissant la décentralisation et la déconcentration de certaines compétences depuis plusieurs années, souffre d'un transfert encore trop limité des compétences et des ressources aux régions et aux communes, affectant le développement local. Les services déconcentrés et municipaux connaissent une insuffisance généralisée des moyens et des capacités. Le niveau de compétence du personnel élu et administratif des municipalités est faible; le personnel est quasi inexistant pour les fonctions de planification, de gestion financière et comptable. Au titre des problématiques du financement, on peut relever entre autres les difficultés liées à la mobilisation des ressources internes pour faire face aux charges de fonctionnement et au financement des programmes du développement local dont ces Collectivités ont la charge, une faible capacité dans le montage des dossiers de projet, le faible potentiel économique et financier de certaines communes, le niveau d'opérationnalisation limité des différents guichets de l'Agence nationale de financement des collectivités (ANFICT), etc. Ces problématiques mettent en avant le besoin d'un cadre de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales sur la décentralisation financière.

Il convient également de noter que la présence des services de l'État dans certaines zones est également affectée par l'insécurité croissante. En effet, malgré les efforts de l'État et de ses partenaires (notamment dans le cadre du G5 Sahel et de sa Force Conjointe, de l'Alliance Sahel, du P3S et de la Coalition pour le Sahel) plusieurs localités du Niger font face à des attaques et menaces régulières de groupes armés non étatiques, lesquelles ont forcé la fermeture des écoles, des centres de santé et/ou causé des dégâts sur certaines infrastructures sociales et économiques dans ces zones. Cette situation a également forcé les populations à quitter leurs villages, occasionnant des flux importants de déplacés internes en plus des migrants venus du Mali et du Nigeria, situation à laquelle les autorités locales des zones de repli doivent faire face avec leurs moyens

⁶ Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Addis Tax Initiative, Addis Ababa Action Agenda (AAAA) 2030, Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030, le nouveau consensus européen pour le développement de juin 2017 sur la mobilisation des ressources domestiques (Domestic Resource Mobilisation – DRM), initiative pour la transparence dans les industries extractives(ITIE).

limités. La provision de services, y compris d'une éducation de qualité, à ces populations déplacées et réfugiées est donc une vraie gageure.

- La **gestion des ressources humaines** dans la fonction publique nigérienne demeure une composante importante pour la mise en œuvre de la logique axée sur la performance, l'élargissement de l'offre de services publics, la performance des administrations fiscales et financières. Elle est aussi un levier important pour l'effectivité du processus de transfert des ressources et des compétences de l'État aux Collectivités territoriales (communes et régions) et, plus largement, à l'effectivité de la décentralisation et du développement local. Toutefois, le taux d'encadrement par service public (nombre d'agents public/population) est très faible au niveau national et régional ; à cela s'ajoutent les faiblesses du niveau de compétences des agents publics pour faire conduire les réformes récentes et assurer la qualité du service public délivré. Toutes ces faiblesses ne peuvent être résorbées que par l'accroissement des effectifs dans les secteurs prioritaires et la formation des agents ainsi qu'une maîtrise de la mobilité des cadres et une dépolitisation de l'administration publique.
- La fourniture de services efficaces à tous les citoyens et la capacité de ces derniers à exercer leur devoir électoral reposent sur une bonne connaissance de la population, de sa situation socio-économique, et des services dont elle bénéficie déjà, laquelle connaissance est permise grâce à un **système d'État civil** qui doit être fonctionnel et un système de **collecte et d'analyse des données statistiques** qui doit être performant. Or l'état civil au Niger connaît une insuffisance des ressources allouées au fonctionnement du système, la faible rétribution par la majeure partie des collectivités territoriales, le faible maillage territorial de ses services, la non-opérationnalité des circuits officiels de transmission des documents d'état civil à l'administration centrale, en particulier les volets statistiques, etc. Une évaluation globale du système d'état civil sur la base des outils du Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil a été faite en 2019. Cette évaluation vise à aligner le système d'enregistrement des faits d'état civil sur les normes internationales et à créer les conditions d'un système d'état civil fiable à travers l'enregistrement exhaustif des différents faits d'état civil à savoir les naissances, les mariages, les décès, les divorces et les répudiations. En 2017, le Gouvernement a adopté une loi modernisant le système de l'état civil au Niger. Un nouveau document de la politique nationale de l'état civil au Niger a été également adopté en 2019. Le processus de la révision de la politique nationale de l'état civil est le résultat d'un travail participatif ayant impliqué l'ensemble des parties prenantes du système de l'état civil au Niger.

Sur le plan des statistiques nationales et sectorielles, le système demeure marqué par des faiblesses en termes de disponibilité régulière et fiabilité et cohérence des informations sectorielles ainsi que par l'absence d'une instance de certification et de contrôle des données sectorielles. Les derniers développements autour de la qualité des statistiques sectorielles, de la population et des projections y relatives, soulevés lors de la mission du RESEN 2018, confirment ces faiblesses.

Sur l'ensemble de ces sujets, ainsi que dans les différents secteurs d'intervention de l'État, la redevabilité de ce dernier vis-à-vis de ses citoyens s'exerce notamment par le biais des **institutions démocratiques** et des élections. A la lumière du climat régional marqué par des prises de pouvoir hors du cadre constitutionnel au Mali et au Tchad, le Niger fait figure de bon élève avec son premier transfert de pouvoir réussi entre deux Présidents démocratiquement élus. Toutefois les recommandations de la mission d'experts électoraux de l'Union européenne présents lors des dernières élections révèlent un besoin de renforcer les institutions et le cadre démocratique de l'exercice du pouvoir afin d'augmenter la confiance des citoyens dans l'État. Ainsi, il est nécessaire de consolider les acquis et, au-delà du système électoral stricto sensu, de renforcer l'indépendance et la transparence des institutions et acteurs en charge de l'organisation et du contrôle des différents pans des élections (juridictions en charge du contrôle de la régularité des élections et de leur conformité à la Loi, organe de régulation des médias) ainsi que de celles régissant et participant dans la vie démocratique (Assemblée nationale, les partis politiques et les organisations de la société civile).

La redevabilité de l'État vis-à-vis de ses citoyens n'est par ailleurs possible qu'en présence d'un **système judiciaire** indépendant, transparent et efficace, en mesure d'assurer un traitement juste des dossiers dans le cadre la lutte contre la corruption et contre l'impunité, et de protéger les droits de tous les citoyens nigériens (hommes et femmes) et les êtres humains présents sur son territoire. Ceci est particulièrement important dans le contexte de crise sécuritaire menant à des exactions sur les populations. Or, en plus des lacunes techniques spécifiques entravant le bon fonctionnement de la justice et l'élargissement de son accès aux justiciables, le secteur de la justice souffre d'un manque de ressources humaines et financières. Cette situation freine considérablement la traduction

dans les faits d'importantes réformes engagées dans le secteur. En matière de ressources humaines, le Niger n'atteint pas la moitié des ratios entre personnel judiciaire et population⁷. La part du budget du ministère de la justice rapportée au budget global de l'État n'atteint pas 1 %⁸ depuis presque une décennie. Alors que le budget de l'État augmente, la part allouée au ministère de la justice diminue. Les domaines prioritaires concernent d'une part, la gouvernance et l'administration de la justice ainsi que le pilotage et la coordination des politiques dans le secteur et d'autre part, l'effectivité des réformes pénitentiaires et la qualité de la chaîne pénale dans une perspective d'une justice accessible à toutes/tous et basée sur le respect des droits humains.

Sur le plan des **droits humains**, le Niger a internalisé dans la législation les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies. Récemment, en 2020, les droits humains se sont détériorés dans les zones de conflits (Diffa, Tillabéry) avec de lourds soupçons d'exactions des forces de sécurité et de défense sur des populations civiles; la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a conduit des investigations à ce sujet et établi un rapport⁹ publié le 4 septembre 2020. En outre, comme cité ci haut, le pays est aussi aux derniers rangs de l'Indice des institutions sociales et du genre. En dépit de la ratification par le pays des conventions internationales et malgré la mise en place d'une Politique nationale du genre, l'analyse des rapports de genre fait état de disparités significatives en faveur des hommes. La question du respect des droits humains avec un accent particulier sur les droits des femmes, se pose particulièrement dans un contexte d'insécurité où des mesures d'exception sont d'application.

Le Niger est par ailleurs affecté par un nombre de crises dont les causes dépassent son seul cadre national et l'État nigérien a besoin de renforcer sa capacité d'anticipation et de gestion de ces crises et chocs, en capitalisant sur des mécanismes déjà existants.

Sur le plan de la **sécurité intérieure**, il est important de rappeler que la sécurité des citoyens demeure une problématique majeure au Niger dans le contexte d'une sous-région en proie à la violence, avec des risques de débordements. Face à la persistance de cette situation, il est prioritaire d'agir sur les capacités de l'État à y apporter des réponses structurelles et cohérentes par la mise en place d'une planification dédiée aux questions sécuritaires s'inscrivant dans une vision globale et à long terme, s'appuyant sur un dispositif de gestion des performances, et garantissant une meilleure gouvernance du sous-secteur à travers une affirmation du leadership national dans la coordination des intervenants nationaux et internationaux. Face à l'augmentation prévue des financements dédiés à la sécurité, une plus grande transparence et une certaine redevabilité sont attendues dans la définition des objectifs poursuivis, la détermination des rôles des diverses parties prenantes, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance. Des efforts sont également attendus sur le renforcement du cadre légal et des capacités de gestion administrative et financière et la mutualisation des moyens, le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources humaines et du matériel, y compris en appuyant les services d'inspection et de contrôle, ainsi que le renforcement de l'interopérabilité et des capacités opérationnelles, notamment dans le cadre de la feuille de route de la Coalition pour le Sahel créée en 2020.

Sur le plan de la **migration et des déplacements forcés**, le Gouvernement nigérien a fourni des efforts appréciables dans la gestion de la migration irrégulière depuis 2015, qui ont mené à une baisse des flux transitant par le pays. Un Cadre de concertation migration impliquant les PTFs existe depuis 2016 mais n'a pu se réunir régulièrement en 2020. La dynamique de ce dialogue a besoin d'être relancée, ce qui a été fait avec une nouvelle réunion organisée en août 2021. Par ailleurs, la situation sécuritaire régionale a mené à une augmentation considérable du nombre de déplacements forcés – réfugiés venus du Mali et du Nigéria notamment. Ces populations ont besoin d'assistance dans les zones de repli où elles se regroupent, mais aussi d'accès aux ressources qui leur permettent de vivre, lequel accès peut s'avérer source de compétition avec les communautés locales. Les populations hôtes et les autorités locales concernées n'ont pas toujours les ressources, infrastructures et mécanismes adéquats pour accueillir ces populations dans de bonnes conditions (voir point ci-dessus concernant la présence des services de l'État dans les territoires).

Toutes les actions déployées autour de ce thème doivent soutenir un partenariat stratégique dans le domaine de migration comprenant ces éléments : 1) l'évacuation humanitaire de personnes depuis la Libye vers des

⁷ Alors que le ratio international est d'un magistrat pour 20 000 Habitants, le Niger compte 1 magistrat pour 56 000 habitants en 2020 par exemple

⁸ Elle est de 0.49 % au titre du budget 2021

⁹ Rapport de mission d'enquête, d'investigation, de vérification et d'établissement des faits relatifs aux allégations portant sur la disparition de 102 personnes dans le département d'Ayorou, région de Tillabéri, Mai-Juin-Juillet 2020, Commission Nationale des Droits Humains.

mécanismes de transit d'urgence au Niger en vue d'une réinstallation; et 2) la mise en place d'une capacité effective de gouvernance et de gestion de la migration et des frontières, y compris le renforcement des capacités pour gérer la migration irrégulière et les déplacements forcés et à lutter contre les réseaux de trafic de migrants, avec le soutien de Frontex et EASO. La mission PSDC EUCAP Sahel Niger et Frontex sont en train de négocier un accord de travail permettant une coopération renforcée entre eux en soutien de la gestion des frontières par les autorités nigériennes. Le renforcement de la gestion des frontières avec la Libye, l'Algérie et le Nigéria restent des priorités pour l'UE aussi bien que le Niger. EASO est aussi en train de mettre en œuvre un projet pilote régional visant le renforcement du système d'asile au Niger. 3) Les mesures prises par les États membres dans le domaine des retours doivent aller de pair avec une nouvelle impulsion visant à améliorer la coopération en matière de réadmission avec le Niger, complétée par une coopération en matière de réintégration, afin de garantir le caractère durable des retours. Finalement, 4) l'UE souhaite renforcer des mécanismes de migration légale dans le région CEDEAO. La Politique Nationale de Migration (PNM) 2020-2035 et son Plan d'Action Quinquennal adoptés par le gouvernement nigérien au deuxième semestre 2020 doivent être considérés comme les documents de référence pour le travail, et ils aident l'Union européenne en réalisant les objectifs ciblés.

Sur le plan de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle**, les avancées enregistrées s'apprécient à travers la mise en œuvre de revue annuelle après action (RAA) des plans annuels de soutien par le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA). Il faudra continuer à s'assurer de la disponibilité des financements sur ressources propres en temps voulu pour répondre à ce défi alimentaire et nutritionnel récurrent. Il s'agira aussi dans ce contexte de bien intégrer et coordonner les outils de réponses – ventes à prix modérés de céréales, distributions gratuites ciblées, appuis à la production céréalière via des achats locaux pour constituer les stocks nationaux, mais aussi les autres transferts sociaux pluriannuels.

Plus généralement, en termes de **crises et chocs**, les leçons apprises avec la pandémie de la COVID-19 et les inondations de 2020 montrent bien que le Niger a besoin d'un outil plus performant en matière de veille, d'alerte et de gestion des crises et catastrophes diverses au profit des institutions en charge dont le ministère de l'action humanitaire, le DNP-GCA, etc. Cet outil devrait inclure des systèmes intégrés de surveillance, d'alerte précoce et de diffusion de l'information; des plans de réponse aux déplacements forcés y compris liés aux catastrophes et changements climatiques; des filets de protection au moyen de plans d'intervention d'urgence et ciblés; la mobilisation de financements et le renforcement de la gouvernance et des capacités des acteurs dans le sous-secteur. Les mécanismes existants doivent être renforcés pour évaluer la mise en œuvre des activités inscrites dans le Plan de soutien et dans le Plan de réponse humanitaire en réponse à la vulnérabilité tant conjoncturelle que chronique à l'échelle nationale.

La jeune population du Niger représente une opportunité en termes de capital humain, pour peu que l'État soit en mesure de former cette jeunesse et de créer le cadre nécessaire au développement d'une économie qui bénéficie à toutes et tous, tant en termes de recettes fiscales que de création d'emplois, y compris dans le secteur agro-sylvo-pastoral qui a vocation à nourrir la population.

Or, sur le plan du **capital humain**, l'ensemble des ministères en charge de l'éducation et de la formation font face à trois défis majeurs que sont l'accès et l'équité, la qualité et la gouvernance/pilotage. Les questions d'accès sont toujours une préoccupation majeure dans les sous-secteurs de l'enseignement (le taux brut de scolarisation s'établit à 69,8 % en 2019 pour l'enseignement primaire, 29,20 % pour le secondaire 1er cycle et 9,90 % pour le secondaire du cycle moyen; pour les filles ces ratios sont de 65.1 %, 28.8 % respectivement pour le primaire et le secondaire). L'enseignement professionnel et technique ne dispose pas encore de moyens suffisants pour assurer la continuation des enseignements après le primaire ou le secondaire de base. Par ailleurs, dans tous les sous-secteurs de l'éducation, les questions de l'équité et de qualité restent encore des défis majeurs. La qualité des enseignements/apprentissages est affectée, entre autres, par le manque d'infrastructures adéquates et d'enseignants pour accueillir une jeunesse nombreuse, mais aussi, dans les zones affectées par l'insécurité, par la réduction du temps scolaire due à la réticence du personnel enseignant à y exercer. Des lacunes importantes en termes de pilotage et de gouvernance des (et entre les) sous-secteurs de l'éducation persistent. Des questions de base telles que les statistiques, la normalisation, la planification, l'orientation commencent à être abordées, mais ne se sont pas encore stabilisées. Elles constituent les prérequis nécessaires pour permettre le financement de toute expansion potentielle du système.

S'agissant du **secteur privé et climat des investissements**, les micro, petites et moyennes entreprises, qui sont au cœur de l'économie nationale, peinent à accéder au financement pour des raisons de qualité des dossiers de crédit, de projets insuffisamment bancables, de frilosité des banques, de secteur de la microfinance encore trop fragile.

L'accès aux financements est encore plus difficile pour les jeunes, les femmes et les exploitants agro-sylvo-pastoraux. Malgré les progrès enregistrés dans le rapport « *Doing Business 2020* » (le Niger est passé de la 143ème place en 2019 à la 132ème en 2020), l'environnement des affaires reste très difficile, avec peu d'avantages comparatifs susceptibles d'attirer des investisseurs. Un des faits marquants au Niger est que le dialogue public-privé n'est plus fonctionnel depuis une dizaine d'années. Pour faire face aux différents défis identifiés, des actions rigoureuses doivent être identifiées et mises en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs, notamment, cofinancer des systèmes fondés sur des mécanismes de marché permettant aux microentreprises et aux PME d'accéder aux services de soutien aux entreprises, soutenir les alliances entre les entreprises et les organismes de formation pour avoir des programmes d'enseignement et de formation professionnelle et technique, renforcer le soutien à la finance inclusive, en mettant particulièrement l'accent sur l'inclusion financière des femmes et des jeunes, augmenter la mise à disposition de capital-risque par le biais des investissements privés, la promotion d'un dialogue public privé et la mise en œuvre des réformes issues dudit dialogue.

L'activité économique ne saurait par ailleurs se développer sans un accès plus large à une **énergie** fiable, laquelle se doit d'être verte. Dans le domaine de l'**énergie**, le secteur est caractérisé par une forte dépendance énergétique vis-à-vis de la biomasse-énergie dans un contexte de raréfaction de la ressource ligneuse, et une forte dépendance vis-à-vis des importations d'énergie (78 % importé du Nigéria). Il se caractérise également par une faible capacité financière pour assurer le fonctionnement/maintenance de l'existant et pour couvrir les besoins d'investissement, un cadre institutionnel et réglementaire qui nécessite davantage de développement, etc. Le secteur de l'énergie est très peu attractif pour les investissements privés car peu rémunérateur. Ainsi, une meilleure adaptation du cadre légal, réglementaire, institutionnel et contractuel régissant le sous-secteur de l'électricité au Niger serait opportune avec l'adoption d'un nouveau Code de l'électricité plus favorable aux investissements privés conformément aux orientations du Document de politique nationale de l'énergie et la modification du cadre contractuel des activités du secteur afin d'étendre la possibilité de conclure des contrats de partenariat public/privé à tout type de production et distribution. Ce cadre devra favoriser l'augmentation de la part de production en énergie renouvelable par les promoteurs privés. Ces réformes devront s'appuyer sur un organe en charge de la régulation renforcé et plus indépendant, et permettre la mise en place des mécanismes destinés à assurer l'équilibre financier du secteur ainsi que la promotion du dialogue social entre les employés et les opérateurs du secteur.

Dans le domaine du **développement agricole durable et des systèmes agro-alimentaires**, malgré des progrès importants enregistrés pendant ces dernières années, de nombreux défis sont encore à relever pour renforcer la crédibilité des politiques sectorielles et sous-sectorielles. Les financements disponibles sont trop limités que pour permettre une exécution performante des programmes stratégiques 'les Nigériens Nourrissent les Nigériens' (I3N) que sont la maîtrise de l'eau pour l'irrigation, la protection/réhabilitation des bases productives, y compris du point de vue climatique, la promotion des filières porteuses et chaînes de valeur à fort potentiel ainsi que le développement des pôles de production et de spécialisation y compris l'émergence du secteur privé agricole. Des mécanismes innovants sont mis en place par l'État pour améliorer le financement et la qualité des services publics dans le secteur, notamment le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), à travers ses facilités¹⁰. Le FISAN est cependant en phase de démarrage et requiert en conséquence un accompagnement soutenu pour assurer sa redevabilité dans l'utilisation des fonds y dédiés ainsi que le développement du secteur privé agricole. Des avancées importantes sont aussi enregistrées dans la réforme foncière en lien avec la mise en place des Schémas d'aménagement fonciers (SAF) régionaux; toutefois cet important exercice requiert des ressources considérables en terme d'expertise pour doter les régions non encore pourvues en SAFs et accompagner l'application des SAFs en place, gage d'investissements durables et de prévention des conflits. Afin de garantir la durabilité de ce développement, il sera important que les autorités nigériennes inscrivent l'ensemble des actions menées dans ce secteur dans le cadre d'une approche systémique permettant le développement de chaînes de valeur allant de la production jusqu'à la consommation, et prenant en compte les dimensions économique (création inclusive de richesses, appui au commerce), sociale (création d'emplois, appui aux petits producteurs pour l'accès aux intrants et moyens de production, responsabilité sociale des entreprises, contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population), et environnementale (production agricole respectueuse des écosystèmes et de l'environnement, faisant un usage raisonné des ressources naturelles à disposition afin de garantir leur renouvellement).

Pour adresser l'ensemble de ces problèmes, un certain nombre de réformes sont nécessaires et envisagées par les

¹⁰ Facilité 1 "soutien au financement Agricole"; Facilité 2: appui à l'ANFICT (investissements structurants auprès des collectivités territoriales); et facilité 3 "financement du conseil Agricole, de la recherche appliquée et du renforcement des capacités"

autorités nigériennes et ce programme propose de les accompagner et les appuyer par le biais du dialogue politique et de politiques de décaissements d'appui budgétaire sur une période de 3 ans et d'un appui complémentaire visant à renforcer les institutions et leurs capacités à mener les réformes, lesquelles activités sont décrites dans la section dédiée. Outre la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, une priorité particulière sera accordée aux problématiques suivantes, en lien avec la Stratégie intégrée au Sahel de l'Union européenne et avec le Pacte vert européen: la présence de l'État et ses services dans les territoires y compris pour les populations réfugiées et déplacées internes; l'accès à une justice transparente et efficace qui protège les droits humains; la bonne gestion des ressources financières, matérielles et humaines dédiées à la sécurité intérieure; l'anticipation et la gestion des crises et des chocs, y compris en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle; l'éducation et la formation professionnelle; l'amélioration de l'environnement des affaires, y compris l'accès à l'énergie; le développement des systèmes agro-alimentaires durables.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes:

L'appui des parties prenantes à la mise en œuvre des réformes dans les secteurs concernés s'exprime d'abord à travers leur engagement et leur participation aux cadres de concertation ou de prise de décisions, ainsi que dans l'élaboration de cadres réglementaires et stratégiques. L'ensemble des parties prenantes a été consulté et impliqué dans la préparation de ce programme. Les principales parties prenantes de l'action sont les suivantes:

- Administrations publiques (porteurs d'obligations): le ministère des finances, le ministère de la fonction publique, le ministère de l'intérieur (y incluses la Police nationale, la Garde nationale du Niger, ...), le ministère de la défense (gendarmerie), la Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP), le ministère de la justice, les ministères en charge de l'éducation et de la formation et leur Cellule d'appui à la mise en œuvre (CAMOS), le ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, le ministère de l'industrie, du commerce et de l'entrepreneuriat des jeunes, les ministères en charge du secteur agricole (y compris le DNP-GCA) et le HC3N, le ministère de l'action humanitaire....
- Collectivités territoriales (communes et régions) voient leurs pouvoirs accrus à la faveur du transfert des compétences et des ressources consécutives à la mise en œuvre de la politique de la décentralisation et développement local.
- Organisations de la société civile (représentant les droits humains des titulaires de droits) apporteront une contribution significative dans la gouvernance des secteurs. Elles restent des partenaires privilégiés pour l'atteinte des résultats du programme et pour des réformes sectorielles. Le Conseil national de la jeunesse sera également associé et impliqué.
- Les Institutions démocratiques notamment, la Commission nationale des droits humains (CNDH), la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Conseil supérieur de la communication (CSC), la Cour constitutionnelle, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale ainsi que les organisations de la société civile intervenant dans la gouvernance politique et les partis politiques. L'indépendance, le fonctionnement régulier et la gestion démocratique et transparente de ces institutions constituent un gage de succès pour la consolidation du cadre démocratique et de l'État de droit.
- Les opérateurs privés, notamment les entreprises, les femmes et jeunes entrepreneurs, les associations professionnelles, les dispositifs d'appui au secteur privé (chambres consulaires, incubateurs associatifs et privé, conseil agricole), les institutions financières et bancaires, les acteurs de la microfinance, dans la mesure du possible les syndicats des secteurs couverts par le programme, les PTFs qui accompagneront le gouvernement dans la mise en œuvre des réformes sectorielles et des projets portant sur les secteurs couverts par le programme.

Les groupes ciblés sont les acteurs de la chaîne judiciaire, le personnel des secteurs de l'enseignement général et de la formation technique, les services financiers, les petites et moyennes entreprises (PME), les producteurs agropastoraux, le personnel des entités décentralisées et déconcentrées, ainsi que les staffs des institutions démocratiques.

Les bénéficiaires finaux (titulaires de droits) de l'action sont la population nigérienne en ce qu'elle est susceptible d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité des services fournis par l'État et ses démembrés.

2.3 Autres domaines d'évaluation

2.3.1 Politique publique

La Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI Niger 2035) formulée et adoptée en mai 2017 est mise en œuvre via les générations de Plan de développement économique et social (PDES). Le dernier PDES 2017-2021 est en cours et sera évalué aux fins d'élaborer un nouveau plan développement pour les 5 prochaines années. En attendant le nouveau PDES, conformément aux dispositions légales, une Déclaration de politique générale du gouvernement (DPG)¹¹ a été élaborée et adoptée le 13 mai 2021 en Conseil des ministres et transmise à l'Assemblée nationale. Les différents défis majeurs considérés dans la SDDCI sont considérés comme un ensemble interdépendant, où une intervention dans chaque domaine renforce des progrès recherchés dans tous les autres domaines. Les principaux axes de la SDDCI sont les suivants: sécurité du territoire, modernisation de l'État, développement du capital humain, dynamisation et modernisation du monde rural, développement d'un secteur privé dynamique, et la transition démographique. Sur la pertinence de la SDDCI, il convient de relever que les objectifs et axes stratégiques de cette stratégie de long terme concourent bien à la réalisation des ODD et répondent effectivement aux enjeux et défis majeurs du Niger.

Au total, les orientations et axes de la SDDCI complétés par ceux de la DPG sont conformes et cohérents avec ceux du Nouveau consensus européen pour le développement. L'analyse des aspects sectoriels de ces documents appellent les développements ci-dessous:

Dans le domaine de la **Gouvernance démocratique et des élections**, le Niger renforce sa maturité politique à travers l'organisation dans les délais constitutionnels, des élections générales et locales du cycle électoral 2020-2021. Ces élections ont été organisées avec un cadre juridique et institutionnel réformé. En effet, suite aux recommandations des différentes missions d'observation, y compris la Mission d'expertise électorale (MEE) de l'UE à l'issue du cycle électoral précédent (celui de 2016), le gouvernement nigérien a engagé des réformes sur tout le système électoral. Ces réformes ont abouti à l'élaboration d'un texte unique et cohérent regroupant les règles régissant toutes les consultations électorales prévues par la Constitution (élections présidentielles, législatives, locales et référendaires) sous forme de code électoral¹². Cette loi a créé une Commission électorale nationale indépendante (CENI) et permanente¹³. Un Fichier électoral biométrique (FEB)¹⁴ est également institué pour la première fois au Niger. C'est cette nouvelle CENI permanente qui a réussi à conduire son premier cycle électoral unanimement reconnu par la communauté internationale, comme répondant aux standards internationaux, nonobstant certaines lacunes constatées et cela dans un contexte de grands défis sécuritaires et politiques.

S'agissant de la **Justice et de l'État de droit**, le Niger s'est doté, depuis 2015, de la Politique nationale justice et droits humains¹⁵ qui vise à « renforcer la place de la justice au sein de l'État de droit et de la société, de manière à en faire un pilier essentiel de la construction démocratique et du développement du Niger ». Pour la mise en œuvre de cette politique, le Gouvernement a engagé des réformes du cadre juridique et institutionnel afin de mieux le conformer aux exigences internationales. A cet effet plusieurs textes législatifs concernant notamment la chaîne pénale, l'administration pénitentiaire, l'accès à la justice, ont été adoptés au cours de ces dernières années et devant assumer la mise en œuvre des réformes instituées et la mise en place des organes. Aujourd'hui le cadre juridique et institutionnel présente des garanties d'une justice de qualité, accessible à tous et respectueuses des droits humains qui pourtant doivent être mis en pratique. En plus, au Niger, la Constitution consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif¹⁶. Les décisions de justice s'imposent à tous, aux pouvoirs publics comme aux citoyens. L'article 118 du texte fondamental, précise « dans l'exercice de leurs fonctions, les magistrats sont indépendants, et ne sont soumis qu'à l'autorité de la loi ». Même si le cadre juridique garantit l'indépendance des juges dans leurs travaux, le système judiciaire fait que le parquet est rattaché au ministre

¹¹ Cette DPG comporte 7 grands axes d'orientation de l'action gouvernementale que sont : sécurité et quiétude sociale; bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines; développement du capital humain; modernisation du monde rural; développement des infrastructures économiques; exploitation des potentialités économiques; solidarité et inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

¹² Institué par la loi N°2017-64 du 14 août 2017

¹³ Aux termes de l'article 9 du code électoral, la CENI est permanente ; indépendante de tout pouvoir, autorité ou organisation ; et jouit de la personnalité juridique, de l'autonomie de gestion, d'organisation et de fonctionnement.

¹⁴ Article 36 du code électoral

¹⁵ Adoptée par le décret 2015-320/PRN/MJ du 25 juin 2015

¹⁶ Aux termes de l'article 116 de la Constitution nigérienne, « le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif »

de la justice. Comme ci-haut, le milieu judiciaire est aussi affecté par la corruption (71.3 % selon le rapport du FMI n°19/240).

Dans le domaine du **genre**, la Politique nationale du genre a pour mission la protection et la promotion des droits des femmes et des hommes en vue de leur participation équitable à la vie civique, économique, sociale, culturelle et politique, et de l'harmonisation des rapports sociaux entre toutes les catégories. Quatre axes stratégiques ont été identifiés. Il s'agit de: Axe 1: Amélioration de l'environnement socioculturel; axe 2: Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles; axe 3: Autonomisation économique et croissance; et axe 4: Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat. Comme mentionné plus haut (paragraphe 2.2.1.1), des initiatives sont encore nécessaires pour une meilleure intégration du genre dans les politiques publiques à travers l'application d'une budgétisation sensible au genre et sa prise en compte dans les nouvelles actions de réformes de gestion des finances publiques.

Dans le **domaine de la sécurité intérieure**, le gouvernement du Niger a réagi promptement à la montée des menaces à travers un renforcement important des moyens des services de sécurité depuis 2012, et a intégré la problématique sécuritaire dans le PDES 2017-2021. Pour le pilotage du secteur, la Stratégie de sécurité et de développement des zones sahélo-sahariennes (SDS Sahel Niger) et la Stratégie nationale de sécurité intérieure et de son plan d'action¹⁷, ont été respectivement adoptées en 2012 et 2017. Eu égard aux grands défis et enjeux majeurs qu'elle entend prendre en charge à tous les niveaux du pays, la SDS Sahel Niger a aussi vocation à être intégrée dans le cadre d'une contribution au développement d'une synergie régionale et à la convergence des efforts ciblant la sécurité et le bien-être individuel et collectif des populations qui vivent sur l'ensemble des pays de la bande sahélo-saharienne. Le Niger est par ailleurs partie-prenante de la Coalition pour le Sahel depuis sa création en 2020, et dont la mise en œuvre de la Feuille de route de mars 2021 exigera d'importants efforts et ressources dans le domaine de la sécurité, ainsi qu'une augmentation conséquente des effectifs des Forces de défense et de sécurité.

S'agissant de la **migration irrégulière**, le gouvernement fournit des efforts appréciables dans la maîtrise des flux des migrants irréguliers en partance vers l'Europe avec la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière (adopté en 2018) et l'adoption d'un cadre législatif (Loi N° 2015-36 de mai 2015) et réglementaire ainsi qu'un contrôle rigoureux des frontières et des routes de la migration. Ces efforts – appuyés par l'Union européenne et ses Etats Membres via des programmes tels que l'Equipe Conjointe d'Investigation (ECI) pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants, et le Partenariat Opérationnel Conjoint (POC) dans la lutte contre l'immigration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des personnes en Afrique du Nord (volet Niger) – ont permis de démanteler des réseaux des trafiquants des migrants d'une part, et de réduire les flux migratoires au Niger sur la période 2017-2020 d'autre part, particulièrement une réduction du nombre de migrants refoulés en situation irrégulière et les migrants reconduits aux frontières du Niger. Le "Programme de développement durable pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière" dont l'objectif est de contribuer à la maîtrise des flux migratoires par le contrôle sécuritaire, l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie, présenté par le gouvernement lors du Sommet de La Valette a été un intrant important pour la formulation de cette stratégie. Parallèlement, le Cadre de concertation migration (CCM), qui est opérationnel depuis 2016, a contribué au dialogue et au développement du partenariat des PTF avec l'État du Niger notamment. Ce cadre a permis de définir, entre autres, les axes d'interventions et les résultats à atteindre dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la migration irrégulière au Niger et pour le renforcement du contrôle des frontières, notamment avec l'Algérie et le Nigeria. Toutefois, il faut noter que les réunions de ce cadre de concertation n'ont pas pu se tenir régulièrement en 2020. La première réunion au titre de l'année 2021 s'est tenue début août 2021 afin de relancer la dynamique de ce cadre de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes (gouvernement, Délégation de l'Union européenne, Etats Membres de l'Union européenne, et la mission civile de Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne pour le renforcement des capacités EUCAP Sahel Niger et autres partenaires techniques et financiers) ; cela aux fins de consolider les acquis des résultats enregistrés jusqu'à cette date. Le point clé abordé lors de cette réunion concernait la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration (PNM) 2020-2035 et son Plan d'Action Quinquennal adoptés au deuxième semestre 2020, qui doivent être considérés comme les documents de référence pour le travail et les appuis futurs des PTF dans ce domaine.

S'agissant de la **décentralisation et du développement local**, la mise en œuvre du processus de décentralisation au

¹⁷ La Stratégie nationale de sécurité intérieure et de son plan d'action ont été adoptés par le Conseil des ministres du 29 septembre 2017 (décret n° 2017-760/PRN/MISP/D/ACR du 29 septembre.2017)

Niger s'inscrit dans le double principe de la prudence et de la progressivité retenu comme règle de base encadrant la réforme dans ce domaine. Au niveau stratégique, un Document cadre de politique nationale de la décentralisation adopté en 2012¹⁸ ayant comme objectif global de faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale. Le transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes et aux régions concerne les domaines de l'éducation, de la santé publique, de l'hydraulique, de l'environnement¹⁹. Dans cette optique, un Plan de transfert des compétences et des ressources pour la période 2018-2021 a été formulé et adopté²⁰. Dans cette optique, un fonds d'appui à la décentralisation et la gestion du fonds de péréquation ont été mis en place²¹ en 2014.

Le domaine de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion des chocs et crises**, relève de l'axe d'intervention 4 du Plan d'Action 2016-2020 de la stratégie de l'initiative 3N, mis en œuvre par le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA). Il assure une contribution cruciale pour l'atteinte de l'ODD 2 mais également aux ODD 1 et 10. Pour davantage faire face aux multiples risques de catastrophes qui entravent son développement, le Niger s'est aussi doté de la Politique nationale de protection sociale adoptée en 2011, la Politique nationale de sécurité nutritionnelle, la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) adoptée en 2013. Elles consistent toutes à doter le Niger d'institutions fortes et d'outils pertinents en matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes, de réduction de la vulnérabilité globale du pays et des communautés aux catastrophes et chocs divers. Dans sa nouvelle stratégie (2021-2025), le DNP-GCA se fixe comme objectif d'assurer l'anticipation, la prévention, l'atténuation, la gestion et le relèvement précoce de l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle affectant les populations vulnérables tant au niveau conjoncturel que structurel.

Au niveau de **l'éducation et de la formation**, les orientations sont déclinées dans un plan de transition 2020 – 2022 (PTSEF). Ce plan ambitionne de remettre les bases fondamentales de gouvernance du secteur afin de permettre de pouvoir élaborer un plan de développement décennal du secteur. Il dispose d'une stratégie sous-sectorielle dédiée à l'accélération de l'éducation des filles et de la formation des femmes. En raison du COVID-19 et de la dégradation sécuritaire, mais aussi des compétences institutionnelles et de l'organisation des élections, sa mise en œuvre a pris du retard et ce plan sera probablement étendu d'une année. Dans le cadre du Contrat de réforme sectorielle (CRS) Éducation, l'UE est progressivement devenue depuis 2019 un acteur majeur d'appui aux réformes de ce plan. Les développements récents sont également marqués par des concertations entre les ministères et institutions de formation et de promotion de l'emploi autour des initiatives de développement des qualifications importantes aux besoins du secteur privé notamment, les formations du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAPPA) aux jeunes diplômés sur des thématiques nécessaires à leur insertion et la création d'un cadre de dialogue public privé aux fins de lever les principaux goulots d'étranglement du secteur privé. L'ensemble de ce cadre stratégique et des dispositifs est considéré pertinent et crédible, même si certaines difficultés persistent au niveau institutionnel et de la coordination.

Dans le domaine **climat des affaires/développement du secteur privé**, le gouvernement ambitionne de mettre à niveau son secteur privé pour assurer une ouverture réussie du pays à l'intégration régionale et continentale (Zone de libre échange continentale africaine – ZLECAF), une stratégie en ce sens vient d'être validée. Pour ce faire, il est notamment prévu de développer l'inclusion financière à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de la finance inclusive qui prévoit la consolidation et le développement du secteur de microfinance, maillon indispensable à une économie majoritairement composée de très petites entreprises (TPE) et PME. Le développement d'un dialogue public-privé et l'appui à l'émergence de pôles économiques de croissance spécialisés de par les régions sont cohérents avec les besoins actuels du secteur et la mise en place d'une meilleure équité territoriale. Néanmoins, le secteur privé ne bénéficie pas d'une approche cohérente et structurée, même si des stratégies et des annonces multiples, non coordonnées ont été effectuées : stratégie de l'initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (I3N), stratégie nationale de finance inclusive, stratégie industrielle (en cours d'élaboration), stratégie de modernisation de l'économie (en cours d'élaboration), politique commerciale (jamais adoptée), stratégie nationale ZLECAF (en cours d'adoption), charte des PME (pas encore adoptée).

¹⁸ Décret 2012-104/PRN/MI/SP/D/AR du 30 mars 2012

¹⁹ Décrets n°2016-075/PRN et n°2016-076 du 26 janvier 2016

²⁰ Décret PRN n°2018-008 du 5 janvier 2018

²¹ Décret 2014-136 du 7 mars 2014 et Décret 2014-137 du 7 mars 2014

Au niveau du **développement agricole durable et des systèmes agro-alimentaires**, la stratégie de l'I3N horizon 2035 adoptée en 2012 (et ses plans d'action quinquennaux) constitue la principale référence du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable (secteur SANAD). Le plan d'action I3N 2016-2020 est en cours d'évaluation. Les acquis seront capitalisés et consolidés dans un nouveau plan d'action pour la période 2021-2025. Elle s'opérationnalise à travers un dispositif de pilotage sous la responsabilité du Haut-Commissariat à l'Initiative I3N et en collaboration avec les ministères techniques et les institutions rattachés. La délégation de l'UE assure le rôle de Chef de file des PTF dans le secteur et est co-lead avec la *Food and Agriculture Organisation* (FAO) pour le Pôle de transformation du monde rural (PTMR), l'organe de pilotage sectoriel du Plan de développement économique et social (PDES). Le cadre stratégique de l'initiative I3N est cohérent avec les engagements sous-régionaux, régionaux et internationaux pris par le Niger. Il est complété par plusieurs initiatives et politiques publiques au niveau sous-sectoriel, notamment dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques²², du domaine agricole²³, de l'élevage²⁴, de l'eau et de l'assainissement²⁵.

Dans le secteur de l'**énergie**, la situation énergétique du pays se caractérise actuellement par un faible accès aux services énergétiques modernes. Par exemple, le taux d'accès national à l'électricité : 13,6 % en 2019. L'accès à l'électricité reste donc faible du point de vue quantité, qualité et fiabilité des services dans les centres urbains et zones rurales surtout. Afin d'adresser la multitude de défis qui caractérise le secteur de l'électricité au Niger, le gouvernement a adopté en 2018 le Document de politique nationale de l'électricité (DPNE), la Stratégie nationale d'accès à l'électricité et le Plan directeur d'accès à l'électricité. L'objectif du gouvernement nigérien est de se doter, à l'horizon 2035, d'un secteur électrique performant et financièrement viable, au rendez-vous du développement économique.

Au total, on peut conclure que l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles ci-dessus présentées restent encore crédibles et enregistrent toutes un soutien politique suffisant. Leurs opérationnalisations sont marquées par des arrangements institutionnels pour le pilotage, le suivi et l'évaluation. Toutefois, les financements sectoriels sont toujours caractérisés par l'importance des financements extérieurs. Les capacités institutionnelles et statistiques restent encore quasi faibles pour exécuter la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation desdites politiques. Elles font également l'objet de cadres de dialogue politique avec quelques disparités observées selon les secteurs (y compris les questions sur les thématiques transversales telles la gestion des ressources humaines, l'état civil, le retour de l'État dans les zones fragiles, etc.).

Dans ce cadre, l'atteinte du critère d'éligibilité relatif à la politique publique sera tributaire de « l'adoption du nouveau plan de développement économique et social 2022-2027 budgétisé, de son cadre de mesure des résultats et de son dispositif de suivi évaluation ».

2.3.2 Politique macroéconomique

Malgré les défis sécuritaires et les chocs exogènes, les principaux fondamentaux macroéconomiques et budgétaires sont sous contrôle avec la mise en œuvre d'un programme économique et financier (PEF) avec le FMI depuis 2017. Un nouveau programme est en cours d'identification et de discussions devant couvrir la période 2021-2024. La dernière revue de septembre 2020 concluait positivement la mise en œuvre du PEF 2017-2020. L'économie nigérienne s'est montrée très résiliente face à des problèmes de sécurité considérables au cours des dernières années. Les perspectives économiques à moyen terme restent positives, sous hypothèse de campagnes agro-pastorales favorables et d'absence de nouvelle crise COVID-19 majeure comme en 2020, le taux de croissance réel du PIB s'établirait 6.9 % en 2021 contre 1.2 % en 2020 et 5.9 % en 2019 ; il est projeté à 12.8 % en 2022 et 11.1 % en 2023; cela en lien avec principalement l'orientation favorable de l'activité des secteurs secondaire et tertiaire ainsi que la production du pétrole brut passant de 17 000 barils/jour en 2021 à 53 000 en 2022 et 98 000 en 2023) (*sources* : rapport FMI : 20/292 octobre 2020). La croissance sectorielle du PIB serait de 97 % en 2022 pour le

²² Politique Nationale de l'Environnement et de développement durable, Politique Nationale en matière de Changements Climatiques, Initiative Grande Muraille Verte en Afrique, Plan d'Investissement Climat de la Région du Sahel PIC-RS 2018-2030, ...

²³ Stratégie de la petite irrigation au Niger, politiques et stratégies en matière de recherches agronomiques, loi d'orientation sur les principes d'orientation du code rural

²⁴ Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) adoptée en 2017 et Stratégie de Développement Durable de l'Elevage 2012-2035

²⁵ Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement et Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau tous deux pour l'horizon 2030

secteur des industries extractives et 17.3 % en 2023 ce qui conduirait à un accroissement des exportations du pétrole à partir de 2022 (4.2 % du PIB en 2022 contre 1.2 % en 2020; elles sont estimées à 7.3 % en 2023 et 2024) et à l'élargissement de l'espace budgétaire du Niger.

Quant au solde public de base (hors dons) qui se situait à -10.3 % du PIB en 2019, il est estimé à -12.5 % en 2020 en lien avec les effets du COVID-19 sur l'économie nigérienne et 7.5 % en 2022; en intégrant les dons ce solde ressortirait à -3.3 % en 2021 et -2.6 % en 2022. S'agissant de la dette publique, elle est estimée à 42 % du PIB en 2021 contre 41.7 % en 2020 et 36.9 % en 2018. Il convient de noter que la dette extérieure représente 38.2 % du PIB et 65.8 % de la dette publique en 2019 (dont 1 596.4 milliards au titre de la dette multilatérale et 336.9 milliards pour la dette bilatérale). En outre, la dette intérieure est évaluée à 1 003.7 milliards, représentant ainsi 13.1 % du PIB avec un portefeuille constitué des obligations et bons du Trésor, des concours de la Banque Centrale, des produits de titrisation, des arriérés et des avances auprès des banques locales. Le dernier rating de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD 2020) est « risque surendettement modéré ».

Au niveau de la balance des paiements extérieurs, le solde de la balance des transactions courantes s'est amélioré en 2019 malgré la faiblesse des exportations des ressources naturelles et l'augmentation d'importations des biens intermédiaires et d'investissements. Le solde courant (dons compris) se situe à -13.2 % en fin 2019 contre -12.7 % en fin 2018 ; ce solde atteindrait -16.2 % en 2021 et -9 % en 2022 pour se situer à -7 % en 2023 en lien avec une amélioration de la balance commerciale en générale et des exportations (hors uranium et pétrole) en particulier.

Enfin, pour le maintien de l'éligibilité de ce critère, un nouveau programme économique et financier avec le FMI devrait être approuvé avec le gouvernement. Une lettre de confort du FMI pourrait être acceptée en attendant la signature du nouveau programme FMI dans les meilleurs délais.

2.3.3 Gestion des finances publiques

L'espace fiscal du Niger reste encore marqué par l'importance du financement extérieur avec plus de 40 % du budget (51.5 % en 2020) dont 5 % pour les appuis budgétaires. Dans le domaine de la mobilisation des ressources internes, les performances enregistrées dans le domaine du recouvrement fiscal et douanier restent inférieures à celles de pays comparables. La pression fiscale s'établit à 9 % du PIB en 2020 contre 10.4 % en 2019 en lien avec le COVID-19; elle atteindrait 13.9 % en 2025 en lien avec les bonnes perspectives pétrolières. Il convient de noter que les recettes fiscales hors ressources naturelles représentent en moyenne 80 % des recettes fiscales en raison des différentes réformes en cours (le renforcement du contrôle et l'organisation des services des administrations fiscales par types d'impôts). S'agissant des critères de convergence de l'UEMOA, en 2019, deux critères de premier rang sur trois ont été respectés, à savoir le taux d'inflation et le taux d'endettement ; le critère clé (ratio du solde budgétaire dons inclus rapporté au PIB). Aussi, les deux critères de second rang (ratio de la masse salariale sur recettes fiscales et celui des recettes fiscales rapportées au PIB) n'ont pas été respectés.

Au niveau de la gestion stratégique du secteur, un plan de réformes de gestion des finances publiques (PRGFP) 2017-2020 était mis en œuvre jusqu'en décembre 2020. Une nouvelle stratégie de réformes de gestion des finances publiques est en cours de formulation avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette nouvelle stratégie des réformes de gestion des finances publiques (GFP) et mobilisation des ressources internes sera adoptée par le gouvernement, après sa validation nationale avec la participation des PTFs intervenant dans le secteur. Une nouvelle évaluation du PEFA et de l'outil d'évaluation et de diagnostique de l'administration fiscale (*Tax administration Diagnostics Assessment Tool – TADAT*) sont attendues au cours de l'année 2021 pour mieux apprécier les performances obtenues sur le système des finances publiques et de l'administration fiscale; leurs résultats permettront de mettre à jour le nouveau plan de réformes courant 2022-2023.

Toutefois, en attendant le nouveau plan de réformes, des chantiers importants sont en cours, parmi lesquels on peut citer, entre autres, la poursuite de la mise à niveau du système d'information budgétaire et comptable informatisé (CEGIB phase 3 axée sur la gestion des projets d'investissement, l'adaptation des modules nécessaires à la préparation de la loi de règlement, l'interfaçage de la solde des agents de l'État), l'identification, analyse, suivi et gestion des risques budgétaires (en suivi de la mission du siège sur les risques budgétaires et la mission d'évaluation de la gestion des investissements publics (Public Investment Management Assessment – PIMA), la révision du cadre juridique et réglementaire de la gestion de la comptabilité matières, des assistances techniques appui/coaching élaboration DPPD, PAP, RAP auprès des ministères de la santé publique, de l'éducation et de la formation, du secteur rural et de l'hydraulique, les subventions de l'UE aux structures et institutions de contrôle (Cour des comptes, Haute autorité à la lutte contre la corruption).

Dans le domaine de la mobilisation des ressources, ces chantiers se concentrent sur les actions du Projet d'appui à la mobilisation des ressources intérieures (PAMRI de l'AFD), des assistances techniques de la coopération française à la Direction générale des impôts (DGI) et à la Direction générale des douanes (DGD), du FMI en renforcement de la fonction d'évaluation en douane et une autre pour le renforcement des opérations fiscales (consolidation du dispositif de recoupement des informations et gestion des arriérés fiscaux), la mise en place d'un système de marquage des hydrocarbures et formations des agents à son utilisation, et l'appui à la Douane du Niger sur l'utilisation de l'analyse de données et le développement d'une plateforme d'échanges.

En matière de la budgétisation sensible au genre, on peut noter des démarches en ce sens. L'initiative Spotlight, financée par l'Union européenne et mise en œuvre par le Système des Nations unies soutient la planification et la budgétisation sensibles au genre, qui constitue une approche permettant d'assurer une prise en compte systématique des besoins et intérêts des femmes et des hommes dans le processus au niveau national, sectoriel et local. L'élaboration du budget genre permet de réduire la vulnérabilité des femmes et des jeunes en milieu rural et urbain, d'assurer leur épanouissement et leur indépendance économique. Le budget genre est considéré comme un outil essentiel qui permet d'analyser le plus objectivement possible l'égalité et l'équité entre femmes-hommes au sein de chaque organisation et qui facilite une meilleure compréhension de la redistribution équitable des ressources par rapport aux enjeux et défis liés au genre. Cependant, pour le FMI, le Niger n'est pas considéré comme un pays qui a des initiatives en matière de budgétisation sensible au genre (voir la carte publiée sur le site internet du FMI sur base des données 2017). A travers un dialogue politique étroit, le gouvernement sera encouragé à rendre les processus d'élaboration de politiques et de budgets plus inclusifs puisque la budgétisation sensible au genre est un moyen pour les acteurs externes de responsabiliser le gouvernement. Le nouveau PEFA prévu en 2022 comporterait le module genre ; ce qui présage que le genre serait pris en compte dans le nouveau plan de réformes des finances publiques pour une meilleure internalisation de la budgétisation sensible au genre.

A cette date, les principales faiblesses observées peuvent être résumées comme suit : (i) faible qualité des DPPD et des PAP sectoriels ; (ii) faiblesse du contrôle de gestion (insuffisance quantitative, qualitative et de promptitude des RAP et des rapports d'exécution trimestriel du budget) ; (iii) Irrégularité des rapports d'audit et faiblesse dans le suivi des recommandations ; (iv) corruption et fraude dans le système de la gestion des finances publiques ; (v) gestion des investissements,

Pour le maintien de ce critère d'éligibilité, le gouvernement devrait approuver dans les meilleurs délais une nouvelle stratégie pluriannuelle de réformes de gestion des finances publiques ainsi qu'un plan d'activités annuel (PAA) 2021.

2.3.4 Transparence et contrôle du budget

Les autorités nigériennes poursuivent encore, comme les années précédentes, les initiatives pour diffuser les informations budgétaires auprès des citoyens nigériens. Les documents relatifs aux lois des finances et les rapports périodiques (trimestriels et annuels) d'exécution du budget de l'État sont mis en ligne sur le site internet du ministère des finances. Toutefois, le dernier rapport de l'Indice budget ouvert (IOB) 2019 a classé le Niger parmi les derniers des pays avec une note de 17/100 sur la transparence budgétaire et la participation citoyenne contre nulle (0/100) lors de l'évaluation précédente. Ce score de l'IOB 2019 est très marqué par la faible participation du public (0/100 - note nulle) au Niger et un contrôle externe encore limité (45/100). L'IOB 2019 a relevé une faible implication et participation de la société civile dans la dissémination des travaux de contrôle externe.

La documentation relative aux éléments de base²⁶, selon l'indicateur PI.5 du PEFA, devant accompagner la loi des finances, est complète pour ce qui concerne les lois des finances 2020; des efforts restent encore à faire pour ce qui concerne le niveau de complétude des éléments supplémentaires²⁷ de la documentation devant accompagner la loi des finances. On peut néanmoins se réjouir que tous les documents et informations prévues aux dispositions

²⁶ Il s'agit de quatre éléments de base suivants : (i) prévisions du déficit ou de l'excédent budgétaire ; (ii) résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés selon le même format que le projet de budget ; (iii) budget de l'exercice en cours ; (iv) données résumées sur le budget, côté recettes et côté dépenses pour les principales lignes des classifications utilisées.

²⁷ Les éléments de base de la documentation budgétaire sont (i) financement du déficit, avec une description de la composition prévue ; (ii) hypothèses macroéconomiques ; (iii) stock de la dette ; (iv) actifs financiers, y compris des détails pour au moins le début de l'exercice en cours ; (v) données récapitulatives sur les risques budgétaires ; (vi) explications des répercussions budgétaires des nouvelles initiatives et d'importants nouveaux investissements publics, et des estimations de l'impact budgétaire de toutes les modifications importantes apportées aux mesures concernant les recettes et/ou aux programmes de dépenses ; (vii) documents relatifs au cadre à moyen terme et (viii) quantification des dépenses fiscales

nationales de l'article 46 de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) 2012 sont complets avec la loi des finances 2020.

Dans le domaine du contrôle externe, le projet de loi de règlement 2018 est adopté par le gouvernement; le ministère des finances s'active pour transmettre les comptes de gestion 2019 à la Cour des comptes et le projet de loi de règlement 2020 d'ici fin septembre comme exigé par la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la transparence et le contrôle budgétaires risquent de se détériorer avec les développements récents sur des cas de corruption et de mauvaise gestion des marchés publics du secteur de sécurité et de défense relevés au cours de l'année 2020. Sur le plan du COVID-19, les autorités se sont engagées à un audit indépendant de l'utilisation du fonds engagés dans le cadre du COVID-19 et la publication des documents portant sur les marchés et les contrats de grands projets liés à la pandémie (source : Aussi, *rapport FMI 20/292*).

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et le contrôle budgétaires, des actions seront menées avec les organisations de la société civile intervenant sur la thématique en collaboration avec le Partenariat international pour le budget (International Budget Partnership – IBP), avec la direction générale du budget, la Cour des comptes et le parlement. Enfin en prélude à l'accroissement important de la production et des exportation pétrolières à partir de 2022, le suivi de la transparence sera renforcé par des actions relatives aux industries extractives (ITIE). En termes de redevabilité, des éléments de base, comme les planifications et reporting sectoriels ou les rapports des revues sectorielles ou de mise en œuvre du plan de développement, les appels et attributions pour les partenariats publics-privés, les décisions d'octroi de bourse ou d'orientation scolaire ne sont pas disponibles en transparence du public.

En conclusion, la documentation budgétaire pertinente a été publiée et le critère d'éligibilité est rempli. Néanmoins, des efforts importants demeurent et devraient constituer des éléments forts du présent programme pour assurer la redevabilité mutuelle prônée par l'Alliance Sahel et les mesures de prévention de base en termes de lutte contre la corruption.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est d'aider le gouvernement à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

- OS 1 – La gouvernance et la redevabilité institutionnelle et financière y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs sont renforcées;
- OS 2 - Un accès plus équitable et efficace au système éducatif et à la formation professionnelle notamment pour les femmes et les jeunes est assuré;
- OS 3 - La croissance économique verte et la création d'emplois durable et inclusive sont promues.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

En relation à l'objectif spécifique 1 « *La gouvernance et la redevabilité institutionnelle et financière y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs sont renforcées* »

Gestion budgétaire et transparence:

- Produit Induit (PI) 1.1. La gestion des finances publiques, de la mobilisation des ressources internes, de la transparence et de la redevabilité de l'action publique sont améliorées (y compris aux niveaux déconcentré et décentralisé);
- PI 1.2. Le transfert des ressources aux communes et les capacités des collectivités territoriales sont renforcés;
- PI 1.3. Des mesures critiques de lutte contre la corruption et l'impunité sont adoptées et mises en œuvre.

État des droits (justice, droits humains-genre, sécurité intérieure, migrations)

- PI 1.4. Le fonctionnement efficace et de qualité de la chaîne pénale est renforcé (y compris en matière de la lutte contre le terrorisme, les trafics illicites et les criminalités transfrontalières tout en assurant sa conformité aux standards internationaux et aux principes de l'État de droit);
- PI 1.5. L'accès à la justice est renforcé dans tout le pays, notamment dans les zones périphériques, avec une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et des femmes victimes de violences basées sur le genre;
- PI 1.6. Le système pénitentiaire est modernisé, conforme aux standards internationaux et aux exigences des droits humains, avec des établissements pénitentiaires gérés par un personnel professionnel et qualifié;
- PI 1.7. Les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées, ainsi que l'effectivité et l'efficacité des forces de défense et de sécurité (FDS) sur le territoire national (afin d'assurer l'État de droit, le respect des droits humains et du droit international humanitaire, et la protection des populations y compris dans le cadre de leurs opérations);
- PI 1.8. Les capacités, la performance et la crédibilité des institutions et des acteurs de démocratie sont améliorées;
- PI 1.9. La gestion de la migration est renforcée.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion des chocs et crises

- PI 1.10. Des schémas d'aménagement foncier régionaux contribuant à une gestion durable des terres sont mis en place;
- PI 1.11. La gouvernance institutionnelle et financière du dispositif national de sécurité alimentaire est améliorée;
- PI 1.12. Le système d'alerte, de prévention et de gestion des crises et des chocs, y compris ceux provoquant des déplacements forcés, est amélioré.

En relation à l'objectif spécifique 2 « Un accès plus équitable et efficace au système éducatif et à la formation professionnelle notamment pour les femmes et les jeunes est assuré »

- PI 2.1. La gouvernance et l'équité de l'éducation et de la formation sont renforcées, en particulier en faveur des filles et des zones fragiles;
- PI 2.2. La qualité des services de l'enseignement technique et professionnel est accrue en lien avec les besoins du secteur privé et plus équitable en faveur des filles.

En relation à l'objectif spécifique 3 « La croissance économique verte et la création d'emploi durable et inclusive sont promues »

Secteur privé et climat des investissements

- PI 3.1. Le climat des affaires et le cadre légal/règlementaire régissant les activités économiques sont améliorés²⁸ en particulier pour les femmes;
- PI 3.2. Le secteur de la microfinance est mieux surveillé et assaini en ligne avec les ratios réglementaires.
- PI 3.3. Le secteur de l'énergie, particulièrement le sous-secteur de l'énergie renouvelable, attire les investisseurs privés.

Développement agricole durable et des systèmes agro-alimentaires

- PI 3.4. L'accès au financement, en particulier pour les activités agricoles durables sur les plans climatique, environnemental, social (inclusif) et économique, est renforcé;
- PI 3.5 L'accès et la qualité des services d'appui conseil dans le secteur sont améliorés, y compris pour une production respectueuse de l'environnement et adaptée au climat.

28 Notamment à travers le dialogue public – privé et la bonne mise e œuvre du rôle de régulateur de l'état en la matière (y compris secteur énergie, foncier, digitalisation, eau, infrastructures et filières agro-sylvo -pastorales)

Produits directs

- PD 1. Accroissement du volume d'aide extérieure disponible dans le budget national
- PD 2. Le dialogue sur les politiques sectorielles est renforcé
- PD 3. Des évaluations des performances des stratégies sectorielles sont disponibles
- PD 4. Des capacités des services publics sont améliorées (appui complémentaire)

Contribution à la TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits : OS 1

Contribution à la TEI 2 #Niger-Génération-Futures : OS 2 et OS 3

3.2 Activités indicatives

Activités liées à l'ensemble des produits directs et induits :

Appui Budgétaire

L'appui budgétaire reste la principale modalité de financement du programme. De plus, l'appui budgétaire contribuera à l'implication des acteurs concernées durant une période d'implémentation de 5 ans, enrichie par:

- Les **transferts financiers**, sous forme de décaissements annuels, répartis sur la durée du programme et conditionnés par l'atteinte de résultats d'étapes prédéfinis conjointement.
- Un **dialogue politique et de politiques sectorielles important et continu** - rythmé par des interventions de suivi, de revue et d'évaluation - qui sera axé sur la mise en œuvre générale de la réforme des secteurs de concentration du programme (état de mise en œuvre, résultats et impacts de la mise en œuvre des politiques sectorielles et nationales). Ce dialogue prendra aussi la forme de réunions bilatérales régulières avec les parties-prenantes concernées à différents niveaux, des rencontres élargies et de réunions de dialogue renforcé, aussi par le biais des actions de coordination des PTFs menées par l'UE. La mission PSDC EUCAP Sahel Niger pourra également participer au dialogue sur les politiques publiques notamment celles portant sur la sécurité intérieure, la chaîne pénale et la lutte contre la migration irrégulière.

Dans la continuité des résultats obtenus récemment et des nouveaux défis des secteurs concernés, et en lien avec les orientations de l'UE et ses Etats Membres, outre les conditions générales, le dialogue mené par l'UE conjointement avec les autres PTFs sera axé sur :

La gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'au niveau décentralisé / déconcentré et dans le dialogue sectoriel (dimension transversale)

- La gestion budgétaire, et notamment la mobilisation des ressources nationales (qui devra tenir compte des perspectives de production et exportation de pétrole en travaillant à la mise en place de garde-fous en termes de transparence des recettes et de contribution effective du secteur à la mobilisation des ressources domestiques), la gestion de la dépense publique (en lien avec l'initiative Collect-spend better), et la budgétisation sensible au genre;
- La lutte contre la corruption et l'impunité (impliquant aussi le secteur de la justice) et l'amélioration de la recevabilité tant au niveau national qu'au niveau régional et local, notamment via le renforcement du contrôle interne et externe et l'amélioration de la transparence dans la passation des marchés publics;
- La décentralisation et la déconcentration financières pour assurer la présence de l'État et de ses services dans les territoires (voir ci-dessous);
- L'internalisation des conclusions de l'évaluation TADAT²⁹ et du PEFA, mais aussi des textes transposés des directives de l'UEMOA sur le cadre harmonisé des finances publiques;
- La modernisation et l'informatisation du système de gestion des finances publiques, de la douane et des impôts;

²⁹ TADAT : Tax administration Diagnostic Assessment Tool

La présence de l'État et de ses services dans les territoires, et notamment les zones fragiles touchant l'ensemble des secteurs d'intervention (dimension transversale)

- La décentralisation et la déconcentration financières (voir point ci-dessus sous gestion des finances publiques), l'appui aux réformes des mécanismes de financement, et la promotion d'un cadre de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales sur la décentralisation financière;
- La mise à disposition de ressources humaines adéquates à la fourniture de services;
- La fourniture de services de base et biens publics dans les zones fragiles;
- L'accès aux services et les solutions durables pour la population déplacée.

La lutte contre l'impunité, et le renforcement de la justice et des droits humains, y compris le genre

- Le suivi judiciaire des dossiers quand pertinent dans le cadre de la lutte contre la corruption et contre l'impunité;
- La réforme du secteur de la justice en vue de renforcer la chaîne pénale et le système pénitentiaire;
- La promotion des droits humains, des principes du droit international humanitaire et notamment la lutte contre les inégalités de genre et contre les violences faites aux femmes.

La sécurité intérieure, et notamment le maillage territorial et l'interopérabilité des forces

- Réformes du secteur de la sécurité;
- Gestions des ressources financières, matérielles et humaines.

La migration irrégulière et les déplacements forcés

- Poursuite des politiques de gestion des migrations et de lutte contre la migration irrégulière et les réseaux organisés de trafic, et notamment reprise des réunions régulières du Cadre de Concertation dédié;
- L'accès aux services et les solutions durables pour la population déplacée (en lien avec le point ci-dessus présence de l'État et de ses services dans les zones fragiles).

L'anticipation et la gestion des crises et des chocs, notamment les crises alimentaires et nutritionnelles

- La promotion d'un outil d'alerte, de gestion des risques, catastrophes et chocs divers aux fins de mettre en place des systèmes intégrés de surveillance, d'alerte précoce et de diffusion de l'information; de répondre aux déplacements forcés y compris liés aux catastrophes et changements climatiques, et de créer des filets de protection au moyen de plans d'intervention d'urgence et ciblés; de mobiliser les financements et renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs dans le sous-secteur;
- La disponibilité des financements au DNP-GCA sur ressources propres en temps voulu et la coordination des outils de réponses (ventes à prix modérés de céréales, distributions gratuites ciblées, appuis à la production céréalière via des achats locaux pour constituer les stocks nationaux, mais aussi les autres transferts sociaux pluriannuels).

La gouvernance et le pilotage du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle pour assurer la qualité et l'équité dans l'accès ainsi que la mise en adéquation des formations / de l'enseignement avec les besoins du marché du travail

- Mise en œuvre effective de la décentralisation déjà actée dans le cadre légal du secteur (voir plus haut) ;
- Amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'offre éducative (normes) ;
- Promotion de la scolarisation des filles ;
- Structuration du secteur de l'enseignement technique et professionnel.

L'amélioration du climat des investissements (dont accès à l'énergie) et le développement du secteur privé

- Restauration du dialogue public-privé ;

- Réformes liées au climat des investissements (à définir lors du dialogue public-privé) ;
- Développement du secteur financier et de la finance inclusive et bancarisation de l'économie (et e-banking) ;
- Réforme du cadre légal et réglementaire dans le secteur de l'énergie pour une meilleure ouverture au secteur privé (attractivité du secteur), et la promotion des énergies propres / renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le développement agricole durable et systèmes agro-alimentaires, en complément de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles mentionnée plus haut, via la mise en œuvre de réformes clés:

- Appui à la réforme foncière et aux mécanismes de gouvernance globale du secteur encourageant une approche systémique permettant le développement de chaînes de valeur allant de la production jusqu'à la consommation, et prenant en compte les dimensions économique (création inclusive de richesses, appui au commerce), sociale (création d'emplois durables, appui aux petits producteurs pour l'accès aux intrants et moyens de production, responsabilité sociale des entreprises, contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, prévention et gestion des conflits agro-pastoraux), et environnementale (sécurisation des bases productives et investissements durables, production agricole respectueuse des écosystèmes fragiles et de toutes les composantes de l'environnement, faisant un usage raisonné et équilibré des ressources naturelles à disposition afin de garantir leur renouvellement) ;
- Déploiement des facilités 1 & 3 du FIAN, structures innovantes, porteuses d'un fort potentiel de transformation du monde rural vers davantage de productivité agricole moyennant la mise en place d'une approche système agro-alimentaire, en assurant un soutien au financement des projets agricoles respectueux de l'environnement et en développant les capacités de services des promoteurs et des organisations des producteurs (OP) agricoles, ayant un haut potentiel en termes d'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par le biais de l'amélioration du fonctionnement des services et de leur utilité pour les petits producteurs agricoles et éleveurs ;
- Appui à l'opérationnalisation de nouveaux mécanismes de financement en place (Fonds d'adaptation, Fonds vert pour le climat, Green Bonds) afin de multiplier les chances d'accès et diversifier les sources de financement dans le secteur.

Les **questions transversales de l'État civil et de la gestion des ressources humaines** seront couvertes conjointement avec les autres partenaires technico-financiers, dans le respect des secteurs d'intervention de chacun. La question transversale de la production de **statistiques** fiables sera couverte tant dans le dialogue que par l'appui complémentaire (voir plus bas).

Le **renforcement des institutions démocratiques** sera couvert tant dans le dialogue politique que par l'appui complémentaire (voir plus bas).

- **L'évaluation des performances**, incluant, d'une part, le suivi général du programme et d'autre part, la vérification des conditions de déboursement ainsi qu'une revue à mi-parcours permettant de faire un bilan d'étape sur les progrès des stratégies sectorielles et de reconfirmer leur pertinence et crédibilité. Ces éléments viendront appuyer aussi le contenu du dialogue sectoriel. En outre, le système statistique national et sectoriel devront être crédibles et fiables avec des données exactes et régulières pour soutenir les évaluations de performances. Les missions de vérification externe pourront être utilisées pour évaluer les aspects qualitatifs qui sous-tendent les conditionnalités.

Appui complémentaire

Plusieurs axes de renforcement institutionnel ont été identifiés et pourront être mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du programme et la stratégie générale du gouvernement dans le secteur.

Le travail autour des résultats du programme pourrait concerner des activités suivantes, selon les objectifs:

En relation à l'objectif spécifique 1 « Renforcer la gouvernance et la redevabilité institutionnelle et financière y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs »

Gestion budgétaire et transparence : (i) Assistance technique long terme Programmation et exécution du Budget de l'État (y compris ministères sectoriels et budgétisation sensible au genre), transparence et reporting budgétaires (y compris règles et procédures relatives à la publication des informations sur les sites web gouvernementaux et leur format); (ii) mobilisation des ressources internes; (ii) Système d'informations budgétaires et financières et

comptables (y compris codification budgétisation sensible au genre) // interconnexion des ministères avec les finances + digitalisation, e-gouvernance et PFM (y compris les comptabilités des trésoreries départementales et des communes); (iii) Assistance technique décentralisation et déconcentration financières; (iv) étude diagnostique des systèmes de contrôle et de la lutte contre la corruption (en collaboration avec les Etats Membres et l'Agence des Etats Unis pour le développement international (USAID)); (vii) subvention aux structures contrôles et de lutte contre la corruption (Haute Autorité pour la Lutte contre la Corruption et les Infractions Associées (HALCIA), Cour des comptes, inspections générales de l'État et des finances).

Statistiques: Assistance technique pour l'amélioration des statistiques nationales et sectorielles

Justice, droits humains et État de droit, sécurité intérieure et migration: (a) Assistance technique (AT) au Ministère de la Justice pour appui au pilotage du secteur; (b) Appui institutionnel à l'École de formation judiciaire du Niger (EFJN) ; (c) AT au ministère de l'intérieur pour la gouvernance du secteur de sécurité³⁰ et de la migration/gestion des frontières; (d) Appui aux Institutions et autres acteurs de démocratie et de la gouvernance électorale à savoir: l'Assemblée nationale, la CENI, le CSC, les juridictions supérieures (Cour constitutionnelle, Conseil d'État), et le renforcement des capacités des partis politiques et du Conseil national du dialogue politique (CNDP). Ces actions seront formulées et mises en œuvre en synergie avec celles des États membres et de la mission PSDC EUCAP Sahel Niger dans le cadre de l'approche intégrée de l'Union européenne.

Prévention de la gestion des chocs et crises (y compris alimentaires): (a) accompagnement des institutions en charge dont le ministère de l'action humanitaire et le DNP-GCA, notamment dans le pilotage du système de veille/alerte, et la gestion des crises alimentaires et de la vulnérabilité chronique ; (b) la gouvernance financière du DNP-GCA via la mise en place/opérationnalisation d'un système interne de gestion comptable, et la formulation de régulation/normes entre l'État et UEMOA); (c) la gouvernance institutionnelle via des réformes portant sur la création d'une entité de mission à part entière du DNP-GCA.

Un contrat de fournitures de matériel technique et informatique pour les ministères concernés par le programme sera préparé sur la base de la liste des besoins compilés lors de la formulation.

En relation avec l'objectif spécifique 2 « Accès plus équitable et efficace au système éducatif et à la formation professionnelle notamment pour les femmes et les jeunes »

Éducation et formation professionnelle: (i) assistance technique pour l'appui à la gouvernance du secteur (planification, carte scolaire, gestion des flux, transparence du secteur, attribution des allocations et des bourses, statistiques (désagrégées par sexe et handicap), régulation du secteur privé); (ii) appui à la préparation des nouveaux plans et des spécifications techniques et des dossiers d'appels d'offre pour bâtiments et les équipements des écoles, collèges et établissements d'enseignement technique et professionnels (sur la base des normes approuvées), (iii) appui aux curriculum de l'enseignement technique et professionnel.

En relation à l'objectif spécifique 3 « Renforcer la stabilité macroéconomique et promouvoir la croissance économique durable et inclusive »

Secteur privé et climat des investissements: i) Assistance technique pour l'amélioration du climat des affaires et le dialogue public/privé ainsi que la mise en œuvre des réformes y relatives; ii) Modernisation des normes et des règlements techniques; iii) appui aux partenariats privé – privé Niger – Europe ; iv) Appui à la régulation et l'assainissement du secteur de la microfinance ; v) appui à la modernisation des banques (département des risques)³¹.

Secteur développement agricole durable et systèmes agro-alimentaires: (i) appui à la gouvernance financière et institutionnelle du FISAN; (ii) appui à l'opérationnalisation des mécanismes de financement de l'environnement et du climat (Fonds d'adaptations, Fonds vert pour le Climat, Green Bonds) via le développement du cadre réglementaire et le renforcement des capacités des institutions et acteurs clés; (iii) appui à la gouvernance foncière via la mise en place des schémas d'aménagement foncier régionaux et des systèmes d'information foncière, en portant une attention particulière à leur contribution à une gestion durable des terres; (iv) appui à la gouvernance globale du secteur (y compris les sous-secteurs) via l'appui conseil, l'assurance qualité et le coaching pour la réalisation des revues annuelles conjointes du secteur et des revues des dépenses publiques, la gestion des finances publiques sectorielles, le suivi-évaluation/statistiques (désagrégées par sexe), la coordination et pilotage sectoriel

³⁰ Gestion des ressources humaines, gestion et passation des marchés, coordination et opérabilité inter forces...

³¹ Et en lien avec l'utilisation possible des garanties d'investissement dans le cadre de EFSD+

aux niveaux central et déconcentré.

Secteur de l'énergie: Assistance technique au secteur de l'énergie (ministère ainsi qu'opérateurs et régulateurs) visant une réforme du cadre légal, institutionnel et réglementaire, un renforcement et l'indépendance de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie, l'ouverture aux investissements privés ainsi qu'une meilleure efficacité visant l'équilibre financier du secteur. La promotion des énergies propres / renouvelables et l'efficacité énergétique sera encouragée.

Les mesures d'accompagnement ci-dessus seront organisées en lot ou en package pour en faire maximum une dizaine de contrats. Par ailleurs, l'ensemble des appuis identifiés dans l'appui complémentaire de ce programme s'inscrit et contribue à la mise en œuvre des TEI 1 et 2 comme mentionné aux sections 1.2 et 2.1. Pour des assistances techniques urgentes et spécifiques, l'instrument de partenariat TAIEX-PI sera mobilisé par la Délégation au profit des structures bénéficiaires du programme SRBC.

Contributions des États Membres aux produits de cette action dans le cadre des Team Europe Initiatives

Outre le dialogue politique sur l'ensemble des secteurs concernés qui sera mené conjointement avec l'UE et ses États Membres, plusieurs interventions des États Membres dans le cadre des TEIs contribueront également, via de l'assistance technique et des projets, à l'atteinte des objectifs de cette action. Ces actions se déclinent sur les axes suivants :

TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits

- Renforcement des institutions démocratiques (FR)
- Renforcement de la gestion des finances publiques, de la redevabilité et de la transparence (DE, FR, LU)
- Déconcentration et décentralisation, présence et services de l'État (DE, BE, FR, LU)
- Sécurité, migration (PSDC-EUCAP, DE, BE, FR, IT)
- Justice et droits humains (PSDC-EUCAP, FR, DE, DK, NL)
- Capacité d'anticipation et de gestion des crises et chocs (DE, BE, ES, FR, IT, LU)

TEI 2 #Niger-Generations-Futures

- Éducation – formation professionnelle (FR, LU, NL, BE, IT)
- Participation des jeunes et des femmes à la vie publique, économique (ES, FR)
- Appui à l'émergence, la formalisation et la diversification de l'économie (FR, BE, LU, IT, ES, DE, BE, NL, BEI)

L'engagement de la contribution de l'UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans le cadre de ce plan d'action annuel sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces IEE et/ou ces contributions ne se concrétisent pas l'action de l'UE pourra continuer hors du cadre des IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique: Le changement climatique et la dégradation de l'environnement restent des défis importants dans un pays sahélien comme le Niger, qui risquent de réduire à néant, de façon transversale, les acquis en matière de développement durable. Les ambitions des autorités nigériennes en lien avec la production du pétrole, la construction d'une centrale thermique de 20 MW, de deux usines de fabrication de briquettes de charbon minéral et le développement des activités extractives, peuvent détourner les efforts du gouvernement vers un développement à bas carbone et amplifieraient les défis environnementaux actuels. La prise en compte des questions de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique reste pourtant essentielle afin de consolider la cohésion sociale et favoriser le développement agricole durable, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables et un climat communautaire plus apaisé. Le Niger est signataire de nombreuses conventions relatives à l'environnement et changement climatique; y compris l'Accord de Paris sur le changement climatique. Ses engagements internationaux notamment sa contribution déterminée au niveau national (CDN), qui souligne les besoins d'adaptation dans le domaine de l'agriculture/élevage et foresterie, sont déclinés dans le cadre légal et réglementaire national. De plus, comme cité ci-haut, des politiques publiques y relatives ont été adoptées par le gouvernement et en cours de mise en œuvre; il s'agit de la Politique nationale de l'environnement et de développement durable, de la Politique nationale en matière de changements climatiques, Initiative grande muraille

verte en Afrique, le Plan d'investissement climat de la région du Sahel PIC-RS 2018-2030. L'action contribuera à l'adoption et opérationnalisation des SAF pour une gestion durable des terres et la préservation de l'environnement, à la promotion de l'énergie verte, au développement agricole durable, et à l'installation et opérationnalisation du fonds vert pour le climat. Ainsi, il sera veillé à ce que les mesures touchant au secteur SANAD s'inscrivent dans le cadre d'une approche systémique permettant le développement de chaînes de valeur allant de la production jusqu'à la consommation, et prenant en compte les dimensions économique (création inclusive de richesses, appui au commerce), sociale (création d'emplois, appui aux petits producteurs pour l'accès aux intrants et moyens de production, responsabilité sociale des entreprises, contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population), et environnementale (production agricole respectueuse des écosystèmes et de l'environnement, faisant un usage raisonné des ressources naturelles à disposition afin de garantir leur renouvellement).

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles: En dépit de la ratification par le Niger des conventions internationales, de la mise en place d'une Politique nationale genre, ainsi que de l'existence de dispositions constitutionnelles qui sont favorables aux droits des femmes et qui vont dans le sens de cette égalité des chances, l'analyse des rapports de genre fait état de disparités significatives en faveur des hommes, comme le montre l'Indice d'égalité de genre. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que veiller à ce que personne ne soit laissé de côté sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable et découlent également du 3^{ème} plan d'action pour l'égalité des sexes de l'Union Européenne (GAP). Le principal objectif stratégique de l'UE au Niger reste la stabilisation, cela à travers le renforcement de la gouvernance et une restauration du Contrat Social avec les populations (en particulier les plus vulnérables), la stabilisation territoriale, et enfin par la création d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes dans le cadre d'une croissance inclusive et verte.

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1.

Droits de l'homme: Le Niger a adhéré à la plupart des conventions régionales et internationales relatives aux droits humains. En mai 2021, le Niger a soumis son rapport au titre du troisième cycle de l'examen périodique universel (EPU). En outre, la Commission nationale des droits humains (CNDH) a été créée conformément aux Principes de Paris qui recommandent aux États la mise en place d'Institutions nationales de droits de l'Homme (INDH) indépendantes vis-à-vis des pouvoirs publics, pluralistes dans leur composition, démocratiques dans leur fonctionnement et autonomes financièrement. La CNDH a reçu le statut « A » en 2017. Elle remplit ainsi une triple mission: la Promotion des droits de l'homme, la Protection et/ou le contrôle de l'effectivité des droits de l'Homme et l'amélioration de l'ordonnancement juridique en matière de droits de l'Homme. Les appuis prévus au Niger dans le cadre de l'action SRBC mettent au cœur des réformes le respect des droits humains que ce soit au niveau de la chaîne pénale, du système pénitentiaire ou au niveau des forces de sécurité intérieure aussi bien dans leur fonctionnement que dans leurs opérations sur le terrain. L'approche basée sur les droits humains imprime également les autres secteurs d'appui du projet et une application des cinq principes de travail, notamment a) application de tous les droits humains pour tous; b) participation significative et inclusive et accès à la prise de décision; c) non-discrimination et égalité; d) responsabilité et État de droit pour tous et transparence; et e) accès à l'information soutenu par des données désagrégées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que cette action ne vise pas directement l'inclusion des personnes en situation d'invalidité ou de handicap.

Démocratie : Le Niger a signé et ratifié les principales Conventions régionales relatives à la gouvernance et aux élections. Ces avancées se sont traduites par l'adoption de plusieurs lois ainsi que des réformes institutionnelles parmi lesquelles la mise en place d'une CENI permanente et d'un fichier électoral biométrique. En visant le renforcement de la transparence dans la gouvernance avec tous ses pans et la redevabilité des institutions

démocratiques et de régulation de la vie publique, l'action tient bien compte de la démocratie au Niger et y veillera tout le long de la mise en œuvre.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience: Le Niger est caractérisé par une multiplicité de facteurs de risques de conflits qui compromettent ses efforts de développement, lesquels ont été relevés dans l'analyse de conflits conduite dans le cadre de la programmation 2021-2027. Leur récurrence et leur impact sur la paix et la sécurité ont été mis en évidence par l'analyse des facteurs de conflits réalisés par les Nations unies en 2014. Les divers mécanismes mis en place pour les prendre en charge se caractérisent par l'absence d'interaction entre eux faute d'un cadre approprié assurant une convergence des actions. L'identification et l'application d'une approche globale de la sécurité est susceptible d'inverser cette tendance en intégrant nécessairement la prévention des conflits et donc l'une des causes profondes des déplacements forcés, comme cela a été recommandé dans l'analyse de conflits.

Réduction des risques de catastrophes

Le Niger dispose de certains outils lui permettant d'anticiper et prévenir les risques de crises et de catastrophe mais ces derniers ont besoin d'être renforcés. Ainsi, en appuyant l'adoption et la mise en œuvre de schémas d'aménagement fonciers contribuant à une gestion durable des terres, le développement de systèmes intégrés d'alerte, de prévention et de gestion des crises et des chocs (y compris alimentaires), et des réformes et mesures favorisant le développement d'une agriculture durable, ce programme contribue à réduire les risques de catastrophe.

Autres considérations

Migration et déplacements forcés: Le Niger est également un pays de transit clé sur la route migratoire de Méditerranée centrale. À la fin 2020, le Niger comptait aussi plus de 313 000 déplacés internes du aux conflits et violences ainsi qu'à des catastrophes et à au changement climatique. 22 977 nigériens sont réfugiés ou demandeurs d'asile, principalement au Mali. Le Niger accueille 234 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires du Nigéria et du Mali.³² 34 300 retournés nigériens qui vivaient depuis plusieurs décennies au Nigéria ont également fuit l'insécurité au Nigéria et se retrouvent dans une situation précaire au Niger. Des expulsions de plus de 8 000 personnes migrantes ont également eu lieu depuis l'Algérie en 2020. Le Niger accueille également un mécanisme de transit d'urgence (ETM) permettant d'évacuer des personnes vulnérables de Libye en attente de solutions durables dont le financement futur pourrait être couvert par le projet du Programme indicatif pluriannuel régional 2021-2027 en faveur de l'Afrique subsaharienne. L'insécurité rend difficile l'accès des acteurs humanitaires aux populations; le Niger fait régulièrement face à des sécheresses et inondations qui entraîne des déplacements. Il dispose d'une ample législation migratoire, notamment sur la lutte contre le trafic de personnes (2015) et sur les déplacements internes (2018). L'action prend en compte les personnes migrantes, réfugiées et les déplacés, y compris en ce qui concerne la gestion des crises, l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques.

Lutte contre la corruption: La corruption est un sujet de grande préoccupation au Niger du fait de son ampleur et de son caractère multidimensionnel mis en évidence par les résultats de divers études et rapports. Outre la diminution de la qualité des services et la déstabilisation des choix stratégiques qu'induit la corruption, celle-ci perturbe aussi l'efficacité des mécanismes de contrôle. La corruption nuit à l'efficacité de l'action publique. Pour cette raison, la lutte contre la corruption occupe une place prépondérante dans le PDES et dans le Plan de Réformes de Gestion des Finances Publiques. C'est ainsi qu'au niveau institutionnel et organisationnel, les activités de lutte contre la corruption et la fraude sont du ressort de plusieurs structures gouvernementales avec des ancrages institutionnels divers et variés³³. Une stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée en 2015 est en cours de mise en œuvre ainsi qu'un plan stratégique de lutte contre le blanchiment des capitaux et trafics illicites.

³² Chiffres extraits des rapports pays de l'office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires

³³ Notamment la HALCIA (Présidence de la République), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (Ministère des Finances), la ligne verte du Ministère de la Justice, l'inspection générale d'État (Présidence de la République), l'Inspection des Finances (Ministère des Finances), la Direction Générale de la Gouvernance Administrative (Cabinet du Premier Ministre), les Services de justice via les tribunaux et la création d'un pôle économique et financier auprès des tribunaux de grande instance.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
<i>Environnement extérieur</i>	Vulnérabilité aux épisodes climatiques et aux variations des prix internationaux des produits miniers et alimentaires.	Elevé	Haute	Appui au dispositif national de gestion et prévention des crises alimentaires afin de réduire la vulnérabilité des populations et d'assurer un financement plus stable de la réponse aux crises.
<i>Environnement extérieur</i>	Intensification de l'insécurité en lien avec la situation dans la sous-région.	Elevé	Moyen	Maintien des mesures sécuritaires et de la concertation au niveau régional (mise en place de la Force multinationale mixte).
<i>Organisation et personnes</i>	Croissance démographique galopante.	Elevé	moyen	Politiques de planification familiale, promues également par le dialogue politique.
<i>Planification, processus et systèmes</i>	Faible capacité institutionnelle pour la mise en œuvre des politiques publiques et des réformes.	Elevé	Haute	L'existence d'une planification sur les moyen et long termes dans les secteurs prioritaires permettra d'anticiper les réponses, de mutualiser les moyens et de réaliser des économies substantielles.
<i>Planification, processus et systèmes</i>	Failles dans le système de gestion du secteur public susceptibles d'être exploitées à des fins de corruption, y compris dans les secteurs ciblés par ce programme.	Elevé	Elevé	Soutien politique et technique aux initiatives du gouvernement dans la lutte contre la corruption et à la mise en place de systèmes de suivi des recommandations de la Cour de comptes et d'autres instances de contrôle.
<i>Pesanteurs socio-économiques</i>	Résistances et relations de pouvoir ancrés dans la société et la culture.	Elevé	Moyen	Une analyse genre est en cours, portée par les PTFs et apportera des solutions aux risques et obstacles identifiés.
HYPOTHESES				
<ul style="list-style-type: none"> – Stabilité politique et institutionnelle qui pourrait être compromise en cas de non-intervention; – continuité des lignes politiques stratégiques dans les secteurs concernés après les élections; – volonté d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et extérieures et la qualité de la dépense. 				

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est explicitée comme suit :

Ce programme SRBC s'inscrit dans une approche intégrée, portant sur plusieurs secteurs socioéconomiques interdépendants. La logique d'intervention consiste à créer un espace budgétaire permettant d'appuyer à court terme les politiques publiques les plus essentielles de l'État et la mise en œuvre du plan pluriannuel de développement économique et social. Elle entend développer simultanément les capacités de gouvernance, de gestion et de mise en œuvre des politiques de l'État dans les secteurs de concentration du programme.

Selon l'articulation explicitée dans les paragraphes précédents, à chaque objectif spécifique, le programme associe un ou plusieurs résultats ainsi que des leviers d'intervention. Ainsi:

- L'amélioration de la gestion budgétaire et de la transparence, y compris aux niveaux déconcentrés et décentralisés, et la lutte contre la corruption (P1.1 ; 1.2 et 1.3), le renforcement de l'état de droit (une justice efficace et accessible défendant les droits humains (P1.4 ; 1.5 et 1.6), des institutions démocratiques fonctionnelles (P1.8), des forces de sécurité en mesure de remplir leurs fonctions (P1.7), des migrations bien gérées (P1.9), et des systèmes renforcés de gestion des crises et des chocs (P1.10 et 1.12), notamment alimentaires (P1.11) contribueront au renforcement de la gouvernance et la redevabilité institutionnelle et financière y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs (OS1).
- Le renforcement de la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'équité en son sein (P2.1) et l'accroissement de la qualité des services de l'enseignement technique et professionnel en lien avec les besoins du secteur privé (P2.2), a fortiori si ces progrès sont encouragés avec une attention particulière aux besoins des filles et des populations vivant en situation de vulnérabilité dans les zones fragiles, contribueront à un accès plus équitable et efficace au système éducatif et à la formation professionnelle, particulièrement pour les femmes et les jeunes (OS2).
- L'amélioration du climat des affaires (P3.1), l'assainissement et la surveillance du secteur de la microfinance (P3.2), l'attractivité du sous-secteur des énergies renouvelables pour les investisseurs (P3.3), l'accès, pour les participants aux chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, à un financement inclusif (P3.4) et un appui conseil de qualité (P3.5), lesquels encouragent les pratiques durables sur le plan économique, social, climatique et environnemental, contribueront à une croissance économique durable et inclusive, créatrice d'emplois (OS3).
- Le renforcement de la gouvernance et de la redevabilité institutionnelle et financière, y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs (OS1), un accès plus équitable et efficace des femmes et des jeunes au système éducatif et à la formation professionnelle (OS2), et une croissance économique durable et inclusive, créatrice d'emplois (OS3) aideront le gouvernement à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités (OG).

Les quatre composantes clés de l'appui budgétaire, notamment les transferts financiers, le dialogue sur les politiques publiques, l'évaluation de la performance et le renforcement des capacités, seront les principaux leviers pour l'atteinte des résultats du programme. Les critères d'éligibilité et indicateurs de décaissement de l'appui budgétaire feront l'objet d'un suivi rapproché, tel qu'il a déjà été fait pour le programme d'appui budgétaire général précédent, qui permettra en même temps d'identifier les avancées réalisées dans les réformes sectorielles qui seront promues et appuyées par le programme. Pour garantir un appui adéquat à un nombre plus limité de secteurs prioritaires en ligne avec les priorités communes du Niger et de l'Union européenne, des indicateurs de tranche variable dédiés seront identifiés pour ces secteurs avec une mesure des performances séquencée dans le temps. On vise de ne pas évaluer plus de huit indicateurs de tranche variable par an, afin de faciliter le suivi et d'éviter la dispersion des efforts.

L'appui complémentaire servira à soutenir en même temps le renforcement des capacités de l'État pour bien mener à terme les réformes sectorielles identifiées, ainsi que pour un appui plus transversal dans des sujets clés pour l'efficacité de l'action gouvernementale et l'atteinte des résultats du programme: la bonne gestion des ressources financières, matérielles et humaines dans tous les secteurs et aux niveaux central, déconcentré et décentralisé; la présence de l'État et ses services dans les différents secteurs dans les territoires et la redevabilité sur la mise en œuvre des politiques publiques; la gestion des défis migratoires et sécuritaires dans tous leurs aspects ; le renforcement des statistiques. A cet égard, le dialogue inter-acteurs et intersectoriels sera un élément-clé.

La logique d'intervention est en synergie avec les engagements politiques du gouvernement à court terme et les processus de réforme en cours dans les domaines visés qui constituent autant de cadres d'opportunités sur lesquels appuyer le programme, notamment la mise en œuvre de la politique économique et financière du gouvernement (en lien avec la Facilité Étendue de Crédit du FMI), la mise en œuvre des réformes UEMOA, les politiques sectorielles concernées.

Les réformes accompagnées dans le cadre de ce programme permettront le déploiement d'actions concrètes dans les différents secteurs au bénéfice des populations sur l'ensemble du territoire. L'appui budgétaire sera complété, dans certaines régions clés, par des programmes sur le terrain qui capitaliseront sur les réformes adoptées et en cours, dont le programme Education, Formation, Emploi et le programme Nexus Trois Frontières dans le cadre du Programme d'Action Annuel 2021.

Ce programme contribue aux Team Europe Initiatives 1 et 2 de la façon qui suit:

- TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits: dialogue politique et de politiques et appui complémentaire sur: le renforcement des institutions démocratiques; le renforcement de la gestion des finances publiques, de la redevabilité et de la transparence; la déconcentration et décentralisation, présence et services de l'État, la sécurité et la gestion des migrations; la justice et les droits humains; et la capacité d'anticipation et de gestion des crises et chocs.
- TEI 2 #Niger-Generations-Futures: dialogue politique et de politiques et appui complémentaire sur: le renforcement du système éducatif et de la formation (du préscolaire au supérieur) à travers la poursuite du soutien aux grandes réformes en matière de pilotage et d'efficacité du secteur (carte scolaire/planification, statistiques, allocation des bourses, orientation); l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un cadre légal plus équitable en matière de genre; l'appui au dialogue public-privé, le renforcement du climat des affaires et le développement de partenariats économiques Niger-Europe; et l'appui au financement de l'économie et à la finance inclusive, y compris le crédit agricole.

La logique d'intervention conjointe pour les TEI est en cours de préparation et sera finalisée à l'automne 2021..

3.6 Matrice indicative du cadre logique

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
IMPACT	Aider le gouvernement d'éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités	1. Taux de pauvreté	1. 49 % (année)	1. 40 % (2027)	1. INS
		2. Indice Gini	2. 0.325 (2014)	2. 0.271 (2027)	2. INS
EFFETS ATTENDUS	OS 1 – La gouvernance et la redevabilité institutionnelle et financière, y compris dans la prévention et la gestion des défis migratoires, des crises et des chocs, sont renforcées;	1.1 Ratio des recettes totales au PIB	1.1 12 % (2019)	1.1 19 % (2027)	1.1 INS
		1.2 Part des ressources de collectivités sur les recettes du budget	1.1 : 12 % (2019)	1.1 19 % (2027)	1.2 Rapport min. finances et min int.
		1.3 Open budget Index	1.3 17/100 (2019)	1.3 50/100 (2027)	1.3 Rapport IBP
		1.4 Indicateur de gouvernance et lutte contre la corruption (Transparency International - TI)	1.4 : 32 (2019)	1.4 : 45 (2027)	1.4 Rapport TI
		1.5 Taux des prévenus sur la population carcérale (par sexe si possible)	1.5 66.6 % (2020)	1.5 56,63 % (année)	1.5 Annuaire min. justice
		1.6 Composante « Security & Rule of Law » de l'indice Gouvernance Mo Ibrahim ³⁴	1.6 : 52.7 (2018)	1.6 : 75 (2027)	1.6 Rapport du PDES et rapport annuel Mo Ibrahim
		1.7 Pourcentage de la population en insécurité alimentaire aigüe sous pression, crise	1.7 27 % (2019)	1.7 20 % (2027)	1.7 Rapport DNP-GCA
	OS 2 - Un accès plus équitable et efficace au système éducatif et à la formation professionnelle notamment pour les femmes et les jeunes est assuré;	2.1 Espérance de vie scolaire de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur	2.1 6.7 (2019)	2.1 8 (2027)	2.1 UNESCO
		2.2 Taux brut de scolarisation des filles en secondaire	2.2 20.7 % (2019)	2.2 32 % (2027)	2.2 Annuaire MEN
		2.3 Part de la population féminine en âge de travailler ayant une éducation intermédiaire	2.3 : 33.9 (2017)	2.3 : 40 (2027)	2.3 UNESCO
	OS 3 La croissance économique verte et la création d'emplois durable et inclusive sont promues.	3.1 Niveau du déficit public par rapport au PIB	3.1 -3.6 % (2019)	3.1 -3 % (2027)	3.1 FMI
		3.2 Volume des Investissements Directs Etrangers (en % PIB)	3.2 4.5 % (2019)	3.2 9 % (2027)	3.2 FMI

³⁴ Consultable sur le site internet de la Mo Ibrahim Foundation (<https://mo.ibrahim.foundation/iiag>)

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
Produits Induits	P 1.1. La gestion des finances publiques, de la mobilisation des ressources internes, de la transparence et de la redevabilité de l'action publique sont améliorées;	1.1.1 Dépenses publiques effectuées sous la forme de crédits délégués aux régions, départements et communes (%) 1.1.2 nombre de ministères sectoriels concernés par de la déconcentration de l'ordonnancement vers les ministères sectoriels	1.1.1 : 3.6 % (2019) 1.1.2 : 2 (2021).	1.1.1 10 % (2027) 1.1.2 10 (2027)	1.1.1 Rapport exécution budgétaire – ministère des finances 1.1.2 Rapport min. finances
	P 1.2. Le transfert des ressources aux communes et les capacités des collectivités territoriales sont renforcés;	1.2.1 Nombre de communes disposant de comptables publics du trésor 1.2.2 Montant des ressources affectées aux communes par les guichets 1.2.3 Montant des arrières de ressources minières et pétrolières rétrocédées aux collectivités	1.2.1 : 0 (2020) 1.2.2 A déterminer 1.2.3 A déterminer	1.2.1 : 50 (2027) 1.2.2 : +30 % (2027) 1.2.3 : nul (2027)	1.2.1 Rapport Trésor 1.2.2 Rapport exécution budgétaire 1.2.3 Rapport min. intérieur
	P 1.3. Des mesures critiques de lutte contre la corruption et l'impunité sont adoptées et mises en œuvre;	1.3.1 Statut des textes de l'IGE et de l'IGF 1.3.2 Nombre de rapports des structures de contrôle transmis à la justice 1.3.3 Nombre de cas de corruption examinés par la justice et l'AJE	1.3.1 non révisés (2021) 1.3.2 : A déterminer 1.3.3 A déterminer	1.3.1 révisés (2024) 1.3.2 : 50 % (2027) 1.3.3 : 50 % (2027)	1.3.1. - 1.3.2 - 1.3.3 Rapport min. justice Rapports IGF – IGE et HALCIA
	P1.4. le fonctionnement efficace et de qualité de la chaîne pénale est renforcé;	1.4.1 Nombre de sessions des chambres criminelles auprès des TGI par an 1.4.2 Pourcentage des prévenus par rapport à la population carcérale globale (par sexe) 1.4.3 Nombre de sessions tenues par les poles spécialisés par an 1.4.4 Ratio de magistrat/habitant	1.4.1 30 (2021) 1.4.2 : 67.2 (2021) 1.4.3 : 0 (2021) 1.4.4 : 1/50000 (2019)	1.4.1 60 (2024) 1.4.2 : 56 (2027) 1.4.3 : 1/an 1.4.4 : 1/20000 (2027)	1.4.1 - 1.4.2 - 1.4.3 - 1.4.4 : Rapport Ministère de la Justice Annuaire statistique du Ministère de la Justice

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
	PI 1.5. L'accès à la justice est renforcé dans tout le pays, notamment dans les zones périphériques, avec une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et des femmes victimes de violences basées sur le genre;	1.5.1 Taux accroissement du nombre de personnes bénéficiaires d'assistance judiciaire 1.5.2 Taux accroissement du nombre de personnes bénéficiaires d'assistance juridique	10 % (2019) 10 % (2019)	+10 %/an +10 %/an	Rapports ministère de la justice
	P 1.6. Le système pénitentiaire est modernisé, conforme aux standards internationaux et aux exigences des droits humains, avec des établissements pénitentiaires gérés par un personnel professionnel et qualifié;	1.6.1 Nombre d'agents du nouveau corps de l'Administration pénitentiaires formés 1.6.2 Nombre d'établissements gérés par le personnel du nouveau corps	1.5.1 : 150 (2019) 1.5.2 : 0 (2021)	1.5.1 550 (2027) 1.5.2 : 15 % (2027)	1.5.1 Rapports annuels de l'Ecole de formation judiciaire du Niger (EFJN) 1.5.2 Rapport du Ministère de la Justice
	P 1.7. Les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées, ainsi que l'effectivité et l'efficacité des FDS sur le territoire national;	1.7.1 Statut du document de Politique nationale de sécurité et de son plan d'action. 1.7.2 Statut du projet du texte de Loi organique sur la sécurité intérieure (mis à jour ou nouveaux) 1.7.3 Statut de la révision de la Stratégie nationale de sécurité intérieure et de son plan d'action 2022-2026 ; 1.7.4 Nombre de missions par an du plan de contrôle de l'inspection générale des services de sécurité (IGSS)	1.7.1 non adopté (2021) 1.7.2 non adopté (2021) 1.7.3 non révisé (2021) 1.7.4 15 (2019)	1.7.1 adoption (2024) 1.7.2 adoption (2024) 1.7.3 adoption (2024) 1.7.4 25 (2027)	1.7.1 Communiqués du Conseil des ministres 1.7.2 - 1.7.3 - 1.7.4 Rapports annuels de l'IGSS
	P 1.8. Les capacités, la performance et la crédibilité des institutions et des acteurs de démocratie sont améliorées;	1.8.1 Statut des reformes dans le domaine des élections	1.8.1 réformes en place avant les élections 2020/21	1.8.1 nouvelles réformes appliquées (2026)	1.8.1 Communiqués des organes respectifs

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
	P 1.9. La gestion de la migration est renforcée;	<p>1.9.1. Nombre de sessions du Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) et degré de mise en œuvre de sa feuille de route et des recommandations</p> <p>1.9.2 Nombre d'actions de lutte contre le trafic et la traite de migrants réalisées par les autorités du Niger</p>	<p>1.9.1. 1 session (2019) aucune mise en œuvre des recommandations en 2021</p> <p>1.9.2 : à déterminer</p>	<p>1.9.1. : 1 session annuelle minimum ; 75% de mise en œuvre des recommandations chaque année</p> <p>1.9.2 : A déterminer</p>	<p>1.9.1 – 1.9.2 Rapport ministère de l'intérieur + EUCAP Sahel Niger</p>
	P 1.10. Des schémas d'aménagement foncier régionaux contribuant à une gestion durable des terres mis en place;	<p>1.10.1 Nombre de nouveaux schémas d'aménagement foncier (SAF) régionaux adoptés et leurs textes d'opérationnalisation en place</p> <p>1.10.2 Nombre HA prévus par les SAF permettant une gestion durable</p>	<p>1.10.1 : 4 (2020)</p> <p>1.10.2 : à déterminer</p>	<p>1.10.1 : 8 (2024)</p> <p>1.10.2 : à déterminer</p>	<p>1.10.1 Rapport suivi/évaluation du Secrétariat Permanent national du Code Rural (SPCR) ministère de l'Agriculture</p>
	P 1.11. La gouvernance institutionnelle et financière du dispositif national de sécurité alimentaire est améliorée;	<p>1.11.1 Statut d'un programme spécifiquement au dispositif national de sécurité alimentaire</p> <p>1.11.2 Montant des dotations budgétaires affectées au dispositif national</p> <p>1.11.3 Nombre de ménages en insécurité alimentaire sévère pris en charge dans le délai</p> <p>1.11.4 Tonnes des achats locaux effectués dans le délai par le dispositif</p>	<p>1.11.1 0 programme (année)</p> <p>1.11.2 A déterminer</p> <p>1.11.3 : 200.000 environ (2020)</p> <p>1.11.4 : 5.200 (2020)</p>	<p>1.11.1 1 programme mis en place (2022)</p> <p>1.11.2 : 15 milliards F CFA par an</p> <p>1.11.3 : - 10 %/an</p> <p>1.11.4 : 22.500 (2024)</p>	<p>1.11.1 - 1.11.2 - 1.11.3</p> <p>1.11.4</p> <p>Rapports « Post Distribution Monitoring » (PDM) du Dispositif National</p> <p>Loi des Finances</p>

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
	P 1.12. Le système d'alerte, de prévention et de gestion des crises et des chocs est amélioré.	1.12.1 Nombre de nouveaux mécanismes de veille et d'alerte en place et opérationnels	1.12.1 : 0 (2021)	1.12.1 : 2 (2027)	1.12.1 Rapports ministère d'action humanitaire Rapports du dispositif national
	P 2.1. La gouvernance et l'équité de l'éducation et de la formation sont renforcées, en particulier en faveur des filles et des zones fragiles;	2.1.1 Espérance de vie scolaire de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur 2.1.2 Taux d'achèvement du primaire 2.1.3 Taux d'achèvement du secondaire 2.1.4 Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles en primaire 2.1.5 TBS des filles en secondaire 2.1.6 TBS des filles dans l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP)	2.1.1 : 6,41 (2017) 2.1.2 A déterminer ³⁵ 2.1.3 A déterminer ³⁶ 2.1.4 A déterminer ³⁷ 2.1.5 A déterminer	2.1.1 7 (2024) 2.1.2 A déterminer 2.1.3 A déterminer	2.1.1 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) 2.1.2 Annuaire du ministère de l'éducation nationale (MEN) 2.1.3 Annuaire MEN et ministère de l'enseignement professionnel et technique (MEPT)
	P 2.2. la qualité des services de l'enseignement l'technique et professionnel est accrue en lien avec les besoins du secteur privé et plus équitable en faveur des filles.	2.2.1 2 Augmentation de la part des filières de formation correspondant aux filières porteuses	2.2.1 A déterminer ³⁸	2.2.1 A déterminer	2.2.1 Annuaire MEPT

³⁵ Les statistiques scolaires sont en cours de réforme avec une révision de leur méthodologie de collecte et contrôle qualité. Les premières données fiables seront disponibles au second semestre 2021. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées à ce moment-là.

³⁶ Les statistiques scolaires sont en cours de réforme avec une révision de leur méthodologie de collecte et contrôle qualité. Les premières données fiables seront disponibles au second semestre 2021. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées à ce moment-là.

³⁷ Les statistiques scolaires sont en cours de réforme avec une révision de leur méthodologie de collecte et contrôle qualité. Les premières données fiables seront disponibles au second semestre 2021. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées à ce moment-là.

³⁸ Les statistiques scolaires sont en cours de réforme avec une révision de leur méthodologie de collecte et contrôle qualité. Les premières données fiables seront disponibles au second semestre 2021. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées à ce moment-là.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
	P 3.1. Le climat des affaires et le cadre légal/réglementaire régissant les activités économiques sont améliorés en particulier pour les femmes;	3.1.1 Indice « Women Business and the Law » 3.1.2 Nombre de mesures issues du dialogue public privé (PP) mises en œuvre	3.1.1 59,4 (2019) 3.1.2 0 (2020)	3.1.1 65 (2027) 3.1.2 4 (2027)	3.1.1 World Development Indicators (WDI) data 3.1.2 Rapport mise en œuvre Dialogue PP
	P 3.2 Le secteur de la microfinance est mieux surveillé et assaini en ligne avec les ratios réglementaires ;	3.2.1 Crédit intérieur au secteur privé (% PIB) 3.2.2 Taux de bancarisation élargi ³⁹ 3.2.3 Ratio systèmes financiers décentralisés (SFD) respectant le ratio de risques auxquels est exposée une institution 3.2.4 Ratio SFD Respectant le ratio de norme de capitalisation	3.2.1 14,9 % (2016) 3.2.2 16,64 % (2019) 3.2.3 33/36 (2020) 3.2.4 22/36 (2020)	3.2.1 17 % (2027) 3.2.2 19 % (2027) 3.2.3 34/36 (2027) 3.2.4 25/36 (2027)	3.2.1 WDI data 3.2.2 Rapport Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) 3.2.3 Autorité de régulation du secteur de la microfinance ARSM 3.2.4 ARSM
	PI 3.3. Le secteur de l'énergie particulièrement le sous-secteur de l'énergie renouvelable attire les investisseurs privés;	3.3.1 Pourcentage de la production électrique à partir de sources renouvelables 3.3.2 Taux d'accès à l'énergie	3.3.1 A déterminer 3.3.2 : 14.7 (2019)	3.3.1 A déterminer 3.3.2 : 30 %	3.3.1 - 3.3.2 Rapport et annuaire statistique du min Energie

³⁹ Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôts ou de crédit actifs dans les banques, services postaux, caisse d'épargne, Trésor et SFD / Pop. adulte

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
	PI 3.4. L'accès au financement durable et inclusif dans le secteur, en particulier pour les activités agricoles durables sur les plans climatique, environnemental, social (inclusif) et économique, est renforcé;	<p>3.4.1 Nombre des nouveaux contrats de performances entre le FISAN (guichet 1) et les institutions partenaires</p> <p>3.4.2 Montant annuel des dotations budgétaires affectées au FISAN</p> <p>3.4.3 Nombre de microprojets respectueux de l'environnement des Organisation des producteurs (OP), PME et opérateurs du domaine agricole financés par le FISAN</p> <p>3.4.4 Nombre d'organisation des producteurs/PME bénéficiant du soutien financier du FISAN</p> <p>3.4.5 statut et accès au Fonds vert pour le climat (FVC)⁴⁰</p>	<p>3.4.1 :6 (2021)</p> <p>3.4.2 150 millions FCFA (2021)</p> <p>3.4.3 : 23 (2021)</p> <p>3.4.4 1575 (2021)</p> <p>3.4.5 pas d'entité accréditée (2021)</p>	<p>3.4.1 15 (2023)</p> <p>3.4.2 : 2000 millions FCFA (2025)</p> <p>3.4.3 : 526 (2027)</p> <p>3.4.4 : 7000 (2027)</p> <p>3.4.5. FVC opérationnel avec au moins 1 entité accréditée (2027)</p>	<p>3.4.1 - 3.4.2 - 3.4.3 3.4.4</p> <p>Rapports FISAN, Loi des Finances</p> <p>Rapports Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD)</p>
	PI 3.5 L'accès et la qualité des services d'appui conseil dans le secteur sont améliorés, y compris pour une production respectueuse de l'environnement et adaptée au climat.	<p>3.5.1 Nombre des nouveaux contrats de performances entre le FISAN (via guichet 3 géré par APCA) et les Organisation des Producteurs (OP)/fairières pour mener les actions d'appui conseil agricole en faveur de leurs membres</p> <p>3.5.2 Nombre de producteurs bénéficiaires des services de l'appui-conseil offerts par les OP/Fairières financées par APCA</p> <p>3.5.3. Nombre de structure bénéficiant du soutien financier du FISAN pour la facilité 3</p>	<p>3.5.1 : 6 (2021)</p> <p>3.5.2 A déterminer</p> <p>3.5.3 : 6 (2021)</p>	<p>3.5.1 : 14 (2027)</p> <p>3.5.2 A déterminer</p> <p>3.5.3 : 14 (2027)</p>	<p>3.5.1 Rapports d'activités de l'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA)</p> <p>3.5.2 Rapports FISAN</p>

⁴⁰ A ce jour seule la Banque agricole du Niger (BAGRI) est accréditée pour le Fonds d'Adaptation (mais est inactive) et aucune entité ne l'est pour le FVC

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles à la fin du contrat	Sources des données
Produits directs	PD 1. Accroissement du volume d'aide extérieure disponible dans le budget national;	1.1 Nombre de décaissements d'appui budgétaire effectués en respectant le calendrier	1.1 0 (2021)	1.1 : 2/an	1.1 - 2.1 - 2.2 - 3.1 - 4.1 - Rapports gouvernementaux
	PD 2. Le dialogue sur les politiques sectorielles est renforcé ;	2.1 Nombre de réunions des cadres formels de dialogue sur les politiques du gouvernement et l'efficacité de l'aide dans les secteurs du programme 2.2 Nombre de réunions du dialogue public privé	2.1 : 1/an (2021)	2.1 : 2/an (2022-2027) 2.2 : 2/an (2027)	
	PD 3. Des évaluations des performances des stratégies sectorielles sont disponibles;	3.1 Nombre des évaluations des performances des stratégies sectorielles	2.2 : 0 (2021)		
	PD 4. Des capacités des services publics sont améliorées (appui complémentaire);	4.1 Nombre d'actions d'appui complémentaire exécutée	3.1 : 0 (2020) 4.1 0 (2021)	3.1 : 1/secteur 4.1 : 100 % (2027)	

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de soixante (60) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

4.3.1 Justification des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué pour l'appui budgétaire est de 159 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 36 000 000 EUR. Ce montant repose en premier lieu sur les transferts de fonds au profit du trésor public nigérien et l'identification d'un besoin de financement important de l'État pour renforcer les fonctions vitales de l'appareil d'État (sécurité, contrôle des frontières, migration, justice, gestion des finances publiques, sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc.). Le montant alloué contribue également à conforter ainsi la stabilité macro-économique menacée par l'impact des problèmes sécuritaires sur l'investissement, la croissance, la viabilité de la dette et les finances publiques en général.

4.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Conditions.

Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du plan de développement économique et social (à adopter par le gouvernement)⁴¹ et maintien de la crédibilité et de la pertinence de celle-ci ou de la politique ultérieure.
- Maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres.
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme.
- Progrès satisfaisants concernant la mise à disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires fiables, exactes et exhaustives.

b) Les indicateurs de performance pour les décaissements susceptibles d'être utilisés pour les tranches variables peuvent se concentrer sur les priorités politiques suivantes: (i) la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption ; (ii) la présence de l'État et de ses services dans les territoires, et notamment les zones fragiles ; (iii) la lutte contre l'impunité et le renforcement de la justice ; (iv) la sécurité intérieure, et notamment le maillage territorial et l'interopérabilité des forces ; (v) l'anticipation et la gestion des crises et des chocs, notamment les crises alimentaires et nutritionnelles ; (vi) la gouvernance et le pilotage du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ; (vii) l'amélioration du climat des investissements (dont accès à l'énergie) et le développement du secteur privé ; (viii) le développement agricole durable et systèmes agro-alimentaires. On vise de ne pas évaluer plus de huit indicateurs de tranche variable par an, afin de faciliter le suivi et d'éviter la dispersion des efforts.

⁴¹ Prévu d'ici la fin de l'année 2021 ou au premier trimestre 2022; les sources de vérification seront le document adopté et le décret y relative.

c) Modifications.

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, le pays partenaire et la Commission peuvent convenir la modification des indicateurs ou la révision à la hausse ou à la baisse des cibles. Ces modifications doivent être autorisées par écrit *ex ante*, au plus tard au début de la période de référence applicable aux indicateurs et aux valeurs cibles.

Dans des cas exceptionnels et/ou dûment justifiés, par exemple lorsqu'il y a des événements imprévus, des chocs externes ou des circonstances changeantes qui rendent l'indicateur ou la valeur cible non pertinent et ne pouvaient être anticipés, un indicateur de tranche variable peut être abandonné. Dans ce cas, le montant correspondant pourrait soit être réaffecté aux autres indicateurs de la tranche variable dans la même année, soit être transféré à la tranche variable de l'année suivante (conformément à la pondération initiale des indicateurs). Il peut également être convenu de réévaluer, au cours de l'exercice suivant, un indicateur par rapport à la cible initiale, si une tendance positive a été observée et si les autorités n'ont pas atteint la cible fixée en raison de facteurs indépendants de leur volonté. L'utilisation de cette disposition est demandée par le pays partenaire et approuvée par écrit par la Commission.

d) Valeurs fondamentales

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.3.3 Détails de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA (XOF) sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

Les décaissements seront effectués selon une tranche fixe et variable annuelle sur la période 2022-2024.

4.4 Modalités de mise en oeuvre applicable à l'appui complémentaire à l'appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁴².

4.4.1 Gestion directe (subventions)

4.4.1.1. Subventions à la Cour des Comptes

(a) *Objet de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés :*

Amélioration de la reddition des comptes de l'État et la transparence budgétaire. Il s'agit d'accompagner la Cour des comptes et de consolider des acquis obtenus depuis son installation ainsi que la participation de la société aux fins d'améliorer les scores du Niger en matière d'indice de budget ouvert. Les résultats escomptés sont la publication régulière du rapport public, l'accroissement du nombre de missions de contrôle et l'amélioration du classement du Niger dans l'évolution de l'Indice budget ouvert (IOB), le renforcement du partenariat avec la société civile.

b) *Justification d'une subvention directe :*

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Cour des comptes.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car la Cour des comptes bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales de cette subvention directe sont les dispositions de la constitution 2011 (article 141) à travers lesquelles la cour des comptes est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques et de la loi organique n°2012-08 du 26 mars 2012 déterminant ses

⁴² Veuillez noter que la 'Sanctions map' (carte des sanctions) est un outil informatique pour identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions provient d'actes légaux publiés dans le Journal Officiel (JO). En cas de disparité entre les actes légaux publiés et les informations publiées sur ce site il convient de se référer aux textes légaux.

attributions, sa composition, son organisation et son fonctionnement, l'a confortée dans cette position et l'a dotée de dispositions juridiques appropriées qui lui permettent de veiller à la bonne gestion et au bon emploi des fonds publics

4.4.1.2. Subvention à la HALCIA

(a) *Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés*
Appuyer la lutte contre la corruption et le détournement dans la chaîne de la gestion des dépenses et des recettes internes ainsi que le suivi de l'impunité des cas de corruption relevés dans les rapports des institutions de contrôle. Les résultats attendus sont l'accroissement du nombre de contrôle des dépenses publiques (y compris la gestion des crédits délégués), des recettes (impôts et douanes), l'accroissement du nombre de dossiers transmis à la justice et des montants recouverts.

(b) *Justification d'une subvention directe :*

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la commission, la subvention peut être octroyée sans appels à proposition à la Haute Autorité de la Lutte contre la corruption et Infractions assimilées (HALCIA).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car la HALCIA bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Le gouvernement a doté la HALCIA d'une nouvelle loi sur ses attributions et son fonctionnement ainsi qu'une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption et les infractions assimilées notamment les dispositions de la loi n°2016-44 du 6 décembre 2016 et l'arrêté n°01/HALCIA du 13 février 2018. L'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale de l'État seront un codemandeur de la subvention.

4.4.1.3. Subvention au Conseil d'État

a) *Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés*

L'objectif poursuivi à travers la subvention au Conseil d'État, un des piliers essentiels de la démocratie et de l'État de droit, est de l'appuyer dans l'exécution de ses missions de régulation de la vie démocratique et politique y compris dans la gestion des Contentieux électoraux et en matière de contrôle des autorités administratives, dans la transparence, la légalité et le respect des principes de l'État de droit. Les résultats visés sont : (i) les capacités du Conseil d'État, dans son organisation et sa gestion, sont renforcées afin de mieux assumer sa mission de régulation de la vie publique nigérienne; (ii) une meilleure compréhension et visibilité des actions et du rôle du Conseil d'État par les citoyens et les autres acteurs de la vie démocratique et politique ; (iii) la confiance des citoyens et autres acteurs en cette Institution est renforcée.

b) *Justification d'une subvention directe*

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions au Conseil d'État.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car le Conseil d'État bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales pour cette subvention directe sont les dispositions de la loi fondamentale de la République du Niger (Constitution de 2011 Article 137), les et les dispositions de la loi organique n° 2013-02 du 23 janvier 2013, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil d'État. Ces deux entités sont dotées de dispositions juridiques appropriées qui lui permettent de veiller à la bonne gestion et au bon emploi des fonds publics.

4.4.1.4. Subvention à la Cour constitutionnelle

a) *Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés*

L'objectif poursuivi à travers la subvention à la Cour Constitutionnelle, un des piliers essentiels de la démocratie et de l'État de droit, est qu'elle ait les moyens d'assumer sa mission de régulation de la vie démocratique et politique y compris dans la gestion des processus électoraux et en matière de contrôle des pouvoirs publics, dans la transparence, la légalité et le respect des principes de l'État de droit. Les résultats visés sont : (i) les capacités de la Cour Constitutionnelle, dans son organisation et sa gestion, sont renforcées afin de mieux assumer sa mission de régulation de la vie publique nigérienne; (ii) une meilleure compréhension et une visibilité des actions et du rôle de la Cour Constitutionnelle par les citoyens et les autres acteurs de la vie démocratique et politique ; (iii) la confiance des citoyens et autres acteurs en cette haute Juridiction est renforcée.

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Cour Constitutionnelle.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car la Cour Constitutionnelle bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales pour cette subvention directe sont les dispositions de la loi fondamentale de la République du Niger (Constitution de 2011 Article 141), et celles de la loi organique n°2012-35 du 19 juin 2012 déterminant l'organisation et le fonctionnement de la cour constitutionnelle du Niger. Cette entité est dotée de dispositions juridiques appropriées qui lui permettent de veiller à la bonne gestion et au bon emploi des fonds publics.

4.4.1.5. Subvention à Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)

a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés

Appuyer la CENI à asseoir son développement institutionnel, en tant qu'administration électorale permanente, lui permettant d'assurer une gestion efficace et transparente des prochains cycles électoraux d'une part, et appuyer le CSC dans sa mission de régulation des médias afin de garantir le droit à l'information dans la pluralité médiatique tout en assurant le monitoring et une régulation proactive permanente en mesure de contribuer efficacement à la transparence et à l'apaisement du prochain processus électoral d'autre part. Les résultats escomptés sont : (i) les réformes nécessaires au système électoral sont mises en œuvre tel que ressorties de l'évaluation du cycle 2017-2021 ; (ii) les capacités de la CENI sont renforcées et consolidées en tant qu'entité permanente et bien préparée pour gérer le prochain cycle électoral ; (iii) les capacités du Conseil Supérieur sont renforcées pour mieux accomplir sa mission de régulation des médias et garant du pluralisme médiatique permanent, y compris en période électoral ; et (iv) le CSC dispose d'un mécanisme spécifique pour le monitoring des médias pour le cycle prochain électoral

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié conformément à l'article 195.f du règlement financier (activités ayant des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier d'organisme en raison de sa compétence technique, de son degré élevé de spécialisation) en raison des expériences récentes de EISA au Niger, aux fins d'appuyer la Commission Electorale Nationale Indépendante et le Conseil Supérieur de la Communication. Elle est aussi une structure expérimentée, disposant de l'expertise de qualité en la matière et reconnue sur l'ensemble du continent africain et disposant d'un grand réseau d'experts de haut niveau. Depuis sa création en 1996, l'institut Electoral pour une démocratie durable en Afrique – *Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa* – EISA est intervenu au cours de ces 20 dernières années dans plusieurs pays africains. Il y dispose des représentations y compris au Niger. Aujourd'hui l'EISA dispose d'une parfaite connaissance des Organismes de Gestion Électorale (OGE) africaines et de leur contexte d'évolution. Aussi, l'Institut dispose-t-il d'un réseau d'experts à compétence certaine, reconnue et admises en Afrique dont il peut mobiliser à tout moment.

4.4.1.6. Subvention à la Fondation Konrad Adenauer

a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés

Contribuer à la réforme du cadre juridique régissant les partis politiques et à la gestion interne des partis politiques afin d'en faire des acteurs avisés et respectueux des principes et règles des gestions des processus politiques et électoraux. Les résultats escomptés sont : (i) le cadre juridique régissant les partis politiques est réformé, mis en conformité avec les principes et règles démocratiques ; (ii) la gestion interne des partis politiques est améliorée et plus conforme aux règles et principes démocratiques ; et (iii) les partis politiques disposent des outils de gestion et de développement propre.

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Fondation Konrad Adenauer.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans

appel à propositions est justifié conformément à l'article 195.f du règlement financier (activités ayant des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier d'organisme en raison de sa compétence technique, de son degré élevé de spécialisation) en raison des expériences spécifiques de la Fondation au Niger. Depuis le début du processus démocratique dans les années 1990, la KAS a mis en œuvre un Programme Régional pour la promotion du dialogue politique et de la démocratie. Dans le cadre de l'accord avec le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et le Développement (BMZ), la Konrad-Adenauer-Stiftung mène dans la région Sahel une multitude d'activités. Ses projets au Sahel, visent, entre autres la promotion de la démocratie et de l'État de droit et de la participation de la société civile. S'agissant spécifiquement des partis politiques, ils constituent une cible privilégiée du Programme de la KAS. Les partis politiques sont un acteur clef du système politique avec lesquels la KAS a une expérience de longue date dans la sous-région. Les appuis envisagés dans le cadre de l'action de l'UE pour le renforcement des partis politiques, intègrent parfaitement les axes stratégiques⁴³ définis par la KAS pour l'appui aux partis politiques. L'attribution de la subvention à la KAS permettra de contribuer à ce programme pour le Niger en renforçant l'échelle de l'intervention et en capitalisant sur les acquis, les outils et le dispositif bien en place et jouissant de la confiance des parties prenantes.

4.4.1.7. Subvention à l'École de formation judiciaire du Niger

a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés

L'objectif poursuivi à travers la subvention est d'appuyer l'opérationnalisation effective de toutes les filières de l'École de formation judiciaire du Niger ainsi que le renforcement de ses capacités à former toutes les catégories du personnel judiciaire du Niger. Les résultats visés sont : (i) les capacités de l'École de formation judiciaire du Niger sont renforcées ; (ii) la formation du personnel judiciaire (magistrats, greffiers, personnel de l'Administration pénitentiaire) est assurée de façon régulière et adaptée aux besoins du secteur.

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à l'École de formation judiciaire du Niger.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car l'École bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales pour cette subvention directe sont les dispositions du décret n°2015-583/PRN/MJ du 10 novembre 2015 portant création de l'École de formation Judiciaire du Niger et du décret n°2017-098/PRN/J du 17 février 2017 portant approbation des statuts de l'École de formation Judiciaire du Niger. EFJN est un Établissement public à Caractère Administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière⁴⁴. L'État du Niger a investi l'EFJN de la mission principale d'assurer la formation initiale et continue des magistrats, des greffiers, des avocats, des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, du personnel de l'administration pénitentiaire et d'autres agents et auxiliaires des services judiciaires. Elle en a le monopole de droit consacré par le décret portant sur sa création (Décret n° 2015-583/PRN/MJ du 10 novembre 2015) ainsi que le décret N°2017-98/PRN/MJ du 17 février 2017, portant approbation de ses Statuts. Cette École est dotée de dispositions juridiques appropriées qui lui permettent de veiller à la bonne gestion et au bon emploi des fonds publics.

4.4.2 Gestion directe (passation de marches)

A titre indicatif, l'appui complémentaire en gestion directe se déclinera comme indiqué dans le tableau suivant :

Objet	Type indicatif de contrat	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement
Assistances techniques long et court termes sur la	Services	1-3	2022Q2

⁴³ Notamment : Renforcement des capacités institutionnelles des partis Politiques : Structuration et démocratie interne ; Jeunesse et femmes au sein des partis politiques

⁴⁴ Voir les articles 1 et 2 du Décret n° 2015-583/PRN/MJ du 10 novembre 2015, portant création de l'Ecole de formation judiciaire du Niger (EFJN)

programmation et exécution du budget de l'État, transparence budgétaire, mobilisation des ressources internes, diagnostic des systèmes de contrôle et de la lutte contre la corruption -			
Interconnexion des ministères avec les finances et e-gouvernance - Assistance technique pour la poursuite de la refonte du système d'informations budgétaires et financières et comptables y compris digitalisation	Fournitures/ services	1-2	2023Q2
Assistance technique décentralisation et d'appui au ministère de l'Intérieur pour la gouvernance du secteur de sécurité	Services	1-2	2022Q2
Assistance technique d'appui au secteur privé et climat des investissements – régulation et accompagnement du services financiers et modernisation des banques	Services	1-2	2022Q2
AT au Ministère de la Justice pour appui au pilotage du secteur	Services	1	2022Q3
Assistance Technique d'appui au DNP-GCA pour la prévention et gestion des crises et des chocs + Assistance Technique d'appui au secteur développement agricole et crédit agricole	Services	1-3	2022Q3
Assistance Technique d'appui au secteur de l'éducation et de la formation	Services	1-2	2022Q2
Assistance Technique d'appui au secteur de l'énergie (ministère + opérateurs et régulateurs)	Services	1	2022Q3
Assistance technique à l'INS et Directions statistiques des ministères sectoriels pour les statistiques sectorielles	Services	1-2	2022Q2
Équipements techniques, informatiques, de géolocalisation, de déplacement ⁴⁵	Fourniture/ service	1-2	2023Q1

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

⁴⁵ Les bénéficiaires à ce stade identifiés sont l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance, les Ministères en charge d'Education et la formation, du secteur privé, l'Institut national de la statistique ; (liste non exhaustive)

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Appui budgétaire – cf section 4.3	159,000,000
<i>Tranches Fixes</i>	<i>39,000,000</i>
<i>Tranches Variables</i>	<i>120,000,000</i>
Appui complémentaire – cf. sections 4.4; 5.2; 5.3; 6	36,000,000
<i>4.4.1.1 Subvention à la Cour des Comptes</i>	<i>1,000,000</i>
<i>4.4.1.2 Subvention à la HALCIA</i>	<i>1,300,000</i>
<i>4.4.1.3 Subvention au Conseil d'État</i>	<i>500,000</i>
<i>4.4.1.4 Subvention à la Cour constitutionnelle</i>	<i>500,000</i>
<i>4.4.1.5. Subvention Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)</i>	<i>3,000,000</i>
<i>4.4.1.6. Subvention à la Fondation Konrad Adenauer</i>	<i>1,000,000</i>
<i>4.4.1.7. Subvention à l'École de formation judiciaire du Niger</i>	<i>1,000,000</i>
<i>4.4.2 Passation de marchés (gestion directe)</i>	<i>27,300,000</i>
<i>5.2 Evaluation - 5.3 Audit</i>	<i>300,000</i>
<i>Provision pour dépenses imprévues</i>	<i>100,000</i>
Totaux	195,000,000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un **Comité de pilotage intersectoriel (COPII)** sera mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du programme et des mesures appuyées par ce programme. Ce comité de pilotage présidé par l'autorité politique désignée par le Premier Ministre, sera composé des représentants des Ministères en charge des Finances, du Plan, de l'éducation et de la formation, du secteur rural, de la justice, du secteur privé et de l'énergie ainsi que des représentants des institutions de la république, du Cabinet du Premier Ministre. L'Union européenne sera représentée au sein de ce Comité par les services de la Délégation de l'Union européenne ; la mission PSDC EUCAP Sahel Niger pourrait être invitée aux sessions dudit comité. Le comité de pilotage se réunit deux fois par an et autant que de besoin.

En outre, des rencontres bilatérales entre les responsables de la DUE et les ministres sectoriels seront régulièrement organisées au besoin ; un dialogue sectoriel annuel sera également organisé en prélude aux revues conjointes de chaque secteur.

Un groupe technique restreint pour le suivi des appuis budgétaires, y compris sa composante d'appui institutionnelle, sera mise en place, réunissant les représentants de tous les ministères et institutions cités ci-haut et de la Délégation de l'UE. Ce groupe de travail se réunira régulièrement afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme. Il sera également en charge des points d'étape sur l'avancement des indicateurs de performance de la partie en appui budgétaire, afin d'anticiper toute difficulté d'atteinte éventuelle et reporter sur ce sujet aux plus hautes instances chaque fois que nécessaire.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait

partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. Outre les relations avec le ministère des finances et les ministères sectoriels, une organisation interne à la DUE, entre les différentes équipes opérationnelles, sera un gage d'un meilleur suivi du programme (y compris la mise en œuvre de l'appui complémentaire) et du dialogue technique y relatif. En outre, la mission PSDC EUCAP Sahel Niger pourrait être sollicité pour avis et analyse technique sur ses domaines de compétences. Un effort de recoupement d'informations sera également envisagé.

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération et sexo-spécifiques si pertinent. En complément, le suivi de l'exécution de la présente action, sera aussi assuré dans le cadre du dialogue sur les politiques entre le pays bénéficiaire et le bailleur. Les enquêtes nationales et sectorielles de l'INS ainsi que les résultats du recensement générale de la population (et les analyses y relatives) seront utilisées pour l'évaluation de la performance du programme. Ce dialogue sera mené en même temps que le suivi opérationnel des outils de coopération technique déployés au titre de l'aide complémentaire, ces derniers étant intimement liés à des besoins de développement des capacités identifiés stratégiquement.

Pour la mise en œuvre du volet d'appui budgétaire du programme, des missions de suivi externe peuvent être contractualisées et gérées par la Délégation de l'Union européenne. À titre indicatif, une mission de suivi pourrait être effectuée chaque année. Ces missions pourraient permettre d'apprécier l'état d'avancement du programme sur les axes et mesures identifiées, de fournir des éléments pour alimenter le dialogue sur le processus de convergence réglementaire appuyée par le programme, ou la vérification des conditions de décaissement de l'aide budgétaire, sur la base de la revue des pièces justificatives fournies par les autorités marocaines.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Cette action contribue à la mise en œuvre des TEI 1 et 2 et, en tant que telle, son suivi contribuera au suivi d'ensemble de la mise en œuvre de ces TEIs, lequel sera effectué conjointement avec les États Membres et institutions financières de développement européennes impliquées dans un cadre qui reste à définir à l'automne 2021.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une/des évaluation(s) à mi-parcours et/ou finale sera(ont) effectué(es) pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission. Des expertises genre et droits humains seront assurées lors des évaluations.

L'évaluation de cette action peut être réalisée individuellement ou au moyen d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire menées avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire et les parties prenantes concernées.

Le déroulement fréquent des missions de suivi et le système de monitoring externe propre à la Commission rendent redondante une évaluation à mi-parcours. Néanmoins, la Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à cette évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.